



XENOPHORA

ISSN 0790-4790

Bulletin de l'Association Française de Conchyliologie

NUMERO 80

OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE 1997



Pterynotus bardayanus - H. Adams, 1874

Cliché : Jean-Pierre POINTIER

**ASSOCIATION
FRANÇAISE DE
CONCHYLIOLOGIE**

B.P. 307 - 75770 PARIS CEDEX 18
Tél : 01 42 77 11 30

Président et directeur Patrice BAIL
de XENOPHORA
Secrétaire Daniel GRATECAP
Trésorier Francis GEHANT
Responsables de XENOPHORA Franck BOYER
et André GOUNON

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

ILE-DE-FRANCE

✉ JAILL Gilbert, 3 rue Saint-Hippolyte
75008 PARIS, ☎ 01 26 32 00 40
✉ WAMIEZ Danièle, 85 rue de Gal-Leduc
92019 SAINT-GRATIEN, ☎ 01 34 17 00 00

EST

✉ PÉDRAU Lucien, 1 rue de la Chaux
68480 CORVALE, ☎ 03 84 56 06 20
✉ RICHAL Michel, 2 rue des Verges
68480 OTTMARSDORF, ☎ 03 89 26 16 40 (après 18 h)

**LANGUEDOC /
MIDI-PYRÉNÉES / ROUSSILLON**

✉ PELORGE Jacques, 388 voie Les Magnolles
32240 LE GRAU DU ROI

AQUITAINE

✉ LAUPIAT Michel, 21 rue des Boyers
33280 LA TESTE

QUERCY

✉ CAZALS Patrick, 15 rue de la Forge
26140 ST GEORGES DE CHÈSAC, ☎ 02 90 97 94 14
✉ DELEMARRE Jean-Louis, 17 chemin de Pouch
44800 ST MAZURE

PROVENCE / CÔTE D'AZUR

✉ DOL Alain, 4 rue Henri Lefebvre
83500 GOLFE-JUAN, ☎ 04 83 63 66 43
✉ FONTAINE André, Les Cyclamens n° 28,
Av. A. Lédéral - 83880 PRÉJUS, ☎ 04 94 21 40 02

MARSEILLE / PROVENCE

✉ HASSÉLOT Robert, 4 impasse des Pins-Pignons, Parc Le
Delfand - 13499 JOUQUES, ☎ 04 42 67 60 60

ALPES

✉ BETHOUX Gérard, 3 bis route de Saint-Vincent
38170 SCYSSINET-PARCEY, ☎ Fax 04 70 49 70 16

NORMANDE

✉ WIMBRE-ROUSSEAU Daniel, Collège M. Pagnol,
Avenue Général-Lapostolle - 14200 CAEN

NORD

✉ GRESQUIÈRE Michel, 97 route de Wavignac
59508 COMBLES

RÉPRÉSENTANTS LOCAUX

PARISI

✉ WANGMÉN Vincent, B.P. 20840
PAPEËTE, ☎ 689 81 60 06

MELANÉSIEN

✉ FAUCONNIER-ROUSSET Alain, 11, rue de Lagon
97436 ST LEU

ANTILLES

✉ DESLAPINS Jean-François, Destination Cayalote
Plage Canche 97116 POINTS NOIRS - GUADELOUPE
☎ 98 24 27 - Fax 98 15 07

Organisation de la revue

Direction de la revue

Patrice Bail
BP 307 - 75770 PARIS CEDEX 18

Coordination Rédaction

Franck Boyer
110, chemin de Marais du Soud - 93270 SEVRAN

Coordination Saisie-Fabrication

André Gounon
8, rue André Theuriot - 91320 WISSOUS

Sélections-Agenda-Annonces

Danièle Wamiez
88, rue du Général Leduc - 95 210 SAINT GRATIEN

Saisie articles

Robert Hassélot
4, impasse des Pins-Pignons, Parc Le Delfand - 13499 JOUQUES

Comptes rendus de Collectes

Michel Dautrevaux
6, rond-point Saint Georges - 59910 MONDUES

Bref

Pour plus d'efficacité et de rapidité, nous vous remercions d'adresser :

• tous les textes et documents destinés à la publication dans Xenophora à :

A.F.C. B.P. N° 307
75770 PARIS CEDEX 18

• vos courriers concernant les adhésions, anciens numéros et collections de Xenophora, listes des adhérents à :

Daniel GRATECAP 11, avenue de la Villeneuve
GOMÉTZ-CHATLÉ - 91940 LES ULIS

• vos courriers concernant la trésorerie et les encarts publicitaires à :

Daniel GRATECAP 11, avenue de la Villeneuve
GOMÉTZ-CHATLÉ - 91940 LES ULIS

Sommaire

4

Le coin du débatant

7

Convention de Washington

18

Iconographie de Maricidas

26

Collecte au Brésil

31

Musée en Guadeloupe

37

Microcoquilles

Avant de partir en vacances, où beaucoup d'entre nous s'éparpilleront sur les plages et les grèves à la recherche de quelques spécimens, il me revient le souvenir d'une colère que nous avions partagée, T. Dhainault, D. Gontécap et moi, lorsque nous étions partis en collectif pour explorer l'«off-shore» que découvrait la très grande marée de la mi-mars en Bretagne, sous la houlette compétente et passionnée de notre ami Michel Le Quéant.

Tandis que la Pensée Unique Écologiste assomme d'assertions irrationnelles et d'oukases diabolisantes les petits récolteurs attentifs que sont les conchyliologues, nous avons découvert le spectacle désolant de champs de pierres retournées, cimetière de fanes épigées et larves diverses, stérilisation ou lente régression d'un écosystème.

Et ce vandalisme n'était pas le fait de quelques estivants urbains et ignorants, mais bien celui de collecteurs locaux se ruant à la récolte du mythique ornement, *Halioris subevoluta* pour les intimes.

Ici se pose le problème de réforme des mentalités, d'éducation à la base, d'une véritable pédagogie écologique de terrain.

Et si cette nécessité faisait partie des fonctions de l'A.F.C. ?

Et si, loin de nous laisser culpabiliser sans rien dire par le Prêt-à-Penser Verdâtre, nous devenions nous-mêmes militants de la protection des coquillages par le biais d'une action volontaire dans la défense du littoral et de ses ressources, en éclairant les vrais problèmes et en dégagant les vraies solutions ?

Par nos explorations et nos échantillonnages, nous sommes peut-être parmi les meilleurs témoins de ce qui se passe *in situ*. Nous avons des choses à dire et des choses à faire pour le milieu marin. Alors disons-le et faisons-le.

Bonnes vacances à tous.

P. Boif

P.S. Merci à Gérard Paulmier et Françoise Durand pour l'envoi à la bibliothèque du club de leur travail sur «Les peuplements benthiques du plateau insulaire de la Martinique et des zones bathyales adjacentes». Un compte-rendu détaillé sera publié ultérieurement.

AVIS

Les deux articles consacrés au CONE DE MEDITERRANEE dans le précédent n° de Xenophora (n° 79) ont suscité de nombreuses réactions, intéressées ou passionnées, passionnelles parfois.

Nous publierons deux d'entre elles dans le prochain numéro (n° 81) : un «droit de réponse» de Marcel Pin et une contribution de Dieter Roedel. Accrochez-vous!...

La Rédaction

Tombola annuelle de l'AFC

Comme chaque année, l'AFC organise une tombola dotée de nombreux lots (coquillages, livres...) dont le tirage aura lieu le dimanche 1er février 1998, lors des Xe Rencontres Internationales du Coquillage de Paris.

Les billets de tombola au prix unitaire de 20 francs sont disponibles dès à présent auprès des Délégués Régionaux, notamment lors des manifestations provinciales de fin d'année.

N'hésitez pas à les proposer à vos amis, relations : plus il y aura de billets vendus, plus beaux seront les lots! D'autre part, nous faisons appel à votre générosité pour augmenter la liste des lots en jeu, de manière à en accroître l'attrait auprès du public. Que les donateurs en soit remerciés d'avance ici.

Veuillez faire parvenir ces dons à l'adresse suivante, de préférence avant le 15 janvier prochain :

Thierry Dhainault - 6, av. du Général Leclerc - 91170 VIRY-CHATILLON (France).



Comment identifier les coquilles (Partie 5)

CLASSIFICATION ZOOLOGIQUE ET DESCRIPTION DES MOLLUSQUES GASTÉROPODES

CLASSE : GASTROPODA

SOUS-CLASSE : PROSOBRANCHIA

1 - ORDRE ARCHAEOGASTROPODA (suite)

5 - Superfamille : Trochacea (suite)

F - Famille : Turbinidae

Coquille grande, solide, turbinée. Calcosité columellaire lisse, intérieur nacré.

La surface est le plus souvent sculptée (bandes spirales ou tubercules sur la partie saillante des tours).

L'opercule est calcaire, spiraké, lisse ou sculpté, à nucleus central ou excentré. L'opercule est plat du côté attaché à l'animal, et généralement sphérique.

■ Sous-famille : Turbininae

Coquille plus ou moins grande, arrondie, à ouverture circulaire. Opercule calcaire, épais, à nucleus central.

• Genres :

Turbo Linné, 1758

Prisogaster Mörch, 1850



Turbo



Turbo

■ Sous-famille : Astracinae

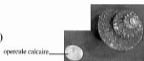
Coquille fortement sculptée, turbinée ou conique, ombilicquée ou non, avec de longs appendices plus ou moins nombreux. Opercule calcaire et ovale.

• Genres :

Astraea Röding, 1798

Galeoastraea Kuroda & Habe, 1958

Guldfordia Gray, 1850



Astraea



Astraea



Guldfordia

■ Sous-famille : Homalopomatinae

Petite coquille à sculpture spirakée.

• Genres :

Homalopoma Carpenter, 1864

Axudema H. & A. Adams, 1854

Charisma Hedley, 1915

Circoschilus Cassmann, 1888

Leptocollania Powell, 1951

Leptothyra Pease, 1869

Moelleria Jeffreys, 1865



Homalopoma

G - Famille : Phasianellidae

Coquille **oblongue**, ovale, lisse et brillante, ou à fines stries spiralées. Coloration et dessins variables. L'ouverture est ovale, et l'intérieur non nacré, mais blanc et **porcelané**. Opercule calcifié, épais, à nucleus calcifié et marginal.

• Genres :

Phasianella Lamarck, 1804
Gabrielowa Iredale, 1917
Trisolia Risso, 1826



Phasianella

• Genres :

Nerita Linné, 1758
Neritina Lamarck, 1816
Neritodryas Mariens, 1869
Theodoxus Montfort, 1810
■ **Sous-famille : Smaragdiinae**



Nerita

6 - Superfamille : Neritacea

Groupe adapté à différents habitats aux formes de transition entre les espèces marines, **dulçaquicoles** (eaux douces) et les quelques espèces terrestres. Pas de nacre.

A - Famille : Neritidae

Coquille **globuleuse**, dernier tour grand. Tours peu nombreux et spire basse ou aplatie. Surface lisse ou à sculpture spiralée. Ouverture demi-circulaire. Région columellaire large, aplatie, plus ou moins fortement dentée, à surface lisse ou ridée. Labre souvent épais et dentelé à l'intérieur. L'opercule calcifié est généralement **costulé** et muni d'un appendice **digitiforme**.

La faculté de retenir l'eau dans la coquille permet à l'animal de supporter les périodes d'émersion.

- Le genre *Nerita* vit sur les rochers, et est marin.
- Les genres *Neritina* et *Theodoxus* sont adaptés à vivre dans l'eau saumâtre ou l'eau douce.
- Le genre *Neritodryas* peut quitter l'eau temporairement.

Ces animaux sont végétariens.

■ Sous-famille : Neritinae



Nerita

Petite coquille **ovoïde oblique**. Couleur verte ou blanche, quelquefois avec des lignes noires en zigzag.

• Genres :

Smaragdina Issel, 1869
Magnafis Melvill & Standen, 1899
Plautia G. & H. Nevill, 1869

B - Famille : Phenacolepadidae



Smaragdina

Petite coquille en forme de **capuchon** avec l'apex incliné et reporté en arrière. Surface lisse ou sculptée radialement. Intérieur avec une impression musculaire en forme de fer à cheval.

• Genres :

Phenacolepas Pilsbry, 1891
Pheniodryas Cossmann, 1888

Les mots à retenir

Nucleus - oblongue - porcelané - dulçaquicole - costulé - digitiforme.

Bibliographie

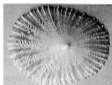
G. Lindner, *Guide des coquillages marins*. (Delachaux et Niestlé).

Erratum

Une erreur s'est glissée dans le n° 78 de *Xenophora*. En effet, le dessin représentant *Propitidium* dans la famille des Lepetidae est erroné. Donc il ne faut pas tenir compte de l'illustration, les formes étant très proches entre *Propitidium* et *Additonia*.

Fiches documentaires de C. Padrones

PATELLES



Herbivores, le long des rives rocheuses. Supportent de très fortes différences de température et peuvent prospérer là où l'eau de mer se mêle à l'eau douce. Ce seraient des animaux dotés d'une certaine mémoire. Se reproduisent pendant la saison froide. Sédentaires, ils effectuent de brefs déplacements alentour pour brouter le rocher avant de reprendre toujours la même place. Vivent jusqu'à 25-30 mètres.

BUCCINS



Les Ecossais les désignent sous le terme de «Buckies». Ils constituent l'un des supports classiques de certaines anémones de mer. Ils s'alimentent au moyen d'une trompe qui porte à son extrémité un orifice buccal. Champignons fraîches, crabes, vers et mollusques bivalves sont à leur menu. La morue les apprécie particulièrement. L'estomac d'une de celle-ci peut contenir jusqu'à 30 à 40 buccins.

Local AFC

Une permanence est assurée le premier samedi de chaque mois (en dehors des jours fériés) au local francilien de l'AFC.

58, rue de l'Hôtel de Ville - 75004 Paris ☎ 01 42 77 11 30



COURRIER...

Pour nous aider dans le traitement du courrier, portez votre N° d'adhérent sur toute correspondance que vous nous adressez.

Ce numéro est porté en haut et à droite de votre étiquette adresse.

Le secrétaire

Merci

ESPECES PROTEGEES DE LA CONVENTION DE WASHINGTON A LA CONVENTION DE BERNE

Texte et photos Jean Pierre SIDOIS
Musée de la Mer de St Jean Cap Ferrat (06)
Vice-Président de S.O.S. GRAND BLEU.

Introduction

Dans la continuité de l'exposé que j'ai réalisé dans le N°67 de Xénophora, où je traite des espèces méditerranéennes protégées et à la demande de nombreux membres de l'A.F.C., je présente ici, de la manière la plus rigoureuse et la plus complète possible un panorama des espèces protégées, cette fois à l'échelle mondiale mais concernant toujours les collectionneurs français. A cette fin, j'ai étudié les différentes Conventions internationales (qui sont très nombreuses) et j'ai recherché les réglementations européennes et nationales en espérant pouvoir livrer ce "travail" de la façon la plus lisible possible, ce qui n'est pas évident pour toutes ce qui touche le droit conventionnel et législatif.

L'Histoire

Le droit international de l'environnement a été élaboré "au coup par coup" à des échelles géographiques variables, afin de répondre à des nécessités le plus souvent immédiates. Si l'adoption de Conventions mondiales a parfois suscité l'élaboration de conventions régionales, c'est fréquemment l'accumulation de Conventions régionales qui a provoqué une prise de conscience aboutissant à la reconnaissance de principes et à la définition d'obligations au niveau mondial.

Les premières Conventions régionales de ce genre datent de 1933 (Convention de Londres relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel), 1940 (Convention de Washington pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique), 1968 (Convention africaine d'Alger sur la

conservation de la nature et des ressources naturelles), 1976 (Convention d'Aplu sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud).

D'autres instruments ont été adoptés pour de nombreuses régions du monde. Des Conventions spécifiques ont été adoptées pour l'Antarctique (Convention de Canberra de 1980), l'Afrique centrale (Accord de Libreville de 1983), l'Asie (Accord de Kuala Lumpur de 1985) et pour l'Europe (Convention de Berne de 1979 dont nous allons parler plus loin, Convention de Bonn ou CITES de 1979, Convention de Barcelone de 1982, traité de Rome) etc..

La situation actuelle

C'est la douane qui est chargée de contrôler le respect des différentes réglementations en matière de circulation, de vente ou échange des espèces protégées ainsi que des produits dérivés de ces espèces. Elle a pour cet effet signé une convention avec le W.W.F. (Fonds Mondial pour la Nature) qui se traduit par un protocole d'accord portant sur trois domaines d'activités : l'information, la formation et la communication. Les deux parties s'engagent à échanger des informations d'ordre général ou spécifique afin de mieux lutter contre le commerce illicite des espèces protégées.

Le bilan '96 de la douane Française en quelques chiffres : 568 infractions relevées, qui ont atteint un niveau sans précédent, en progression de 12,9 % par rapport à '95 (Voir tableau 1, fig. 1). Les saisies portant plus particulièrement sur des spécimens de coquillages et de coraux sont également en hausse de plus de 50 % et sont pratiquées pour l'essentiel dans le fon maritime au Havre. Ces spécimens sont le plus souvent importés par les coopérateurs civils



Urosalpinx



Margaritana auricularia

ou les militaires de retour de mission outre-mer (Djibouti, Île Maurice, Polynésie Française, Nlle Calédonie ou Îles Wallis et Futuna entre autres : documents des douanes). L'action des services d'enquête a permis quant à elle de déceler de nombreuses opérations frauduleuses portant sur des lambris, des bénéitiers et des pinces de Méditerranée.

En effet, entre la Corse et Port-Cros, de nombreuses saisies viennent d'être remises au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Mais surtout, un important trafic de *Strombos gigas* (lambris), qui concerne le passage d'au moins 17200 coquilles entre les îles avoisinant la Guadeloupe (Antigua et St Martin) et qui avait rapporté à ses auteurs la bagatelle somme de 22,5 millions de centimes, a été démantelé. Cette affaire menée par la douane de Pointe à Pitre a abouti en plus de l'arrestation des pêcheurs, à la saisie de leur vedette " Mariana ". Encore plus grave, était la saisie de coquillages terrestres vivants (voir photo en bas de page 14, bureau Information et Communication Direction Générale des douanes) dont les coquilles avaient été découpées proprement puis recollées et dans lesquelles se trouvaient de petits sachets de drogue. Bien sûr, je parle là de cas très importants mais la détection simplement d'une espèce protégée est possible de la saisie, accompagnée d'une forte amende, je citerai la dernière affaire qui s'est passée à St Jean, où la douane m'a demandé de venir confirmer la présence d'un bénéitier sur un étal de coquillages appartenant à un membre de l'A.F.C., présence ayant provoqué la saisie et une faible amende (500 F) en

considérant que sur cet étal apparaissaient du corail rouge ainsi que des hippocampes protégés comme beaucoup d'autres espèces (Voir tableau 1, fig.2). Deux jours plus tard, je me trouvais à la bourse de Fréjus où j'ai constaté que des bénéitiers faisaient l'objet de transactions sous les tables. Je pense qu'il serait nécessaire que l'APC au niveau des organisations locales soit très vigilante car, les services extérieurs des douanes étant chargés de l'application des conventions et arrêtés aux frontières ainsi que sur le sol national, disposent désormais d'une documentation leur permettant d'identifier certains groupes ou espèces faisant l'objet d'un commerce particulièrement important. En cas de doute, les douanes font expertiser les produits par l'autorité scientifique de la Convention, en l'occurrence pour la France, le Muséum National d'Histoire Naturelle ou par des experts habilités.

Pour ma part, je viens de réaliser à la demande de la direction générale des douanes, un stage de formation pour les douaniers, afin qu'ils apprennent à mieux reconnaître les espèces protégées.

Enfin, la détention par des particuliers d'espèces protégées doit faire l'objet d'une déclaration en douane. La loi veut que cette déclaration soit faite au plus tard 6 mois après l'inscription sur les listes. Le détenteur s'engage à ne pas céder, échanger ou vendre la pièce en question, elle pourra ensuite être exposée en toute légalité. Dans le cas où le délai est dépassé, il faut faire une demande exceptionnelle à la direction générale des douanes

Tableau 1 RESULTATS ANNEE 1996

568 infractions ont été constatées, soit une progression de 12,9 % par rapport à 1995.

Evolution des constatations

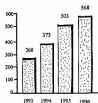


Fig. 1

Répartition des infractions

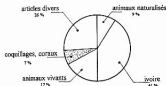


Fig. 2

Analyse sommaire des résultats :

Les constatations des services douaniers ont conduit à la saisie de :

- 474 animaux vivants
- 182 pièces d'ivoire brut
- 164 animaux naturalisés
- 3 959 objets en ivoire travaillé
- 10 945 articles ou ouvrages confectionnés à partir de produits issus d'espèces protégées (606 coquillages et coraux, 32 carapaces de tortues, 8 747 pous, 1 254 sacs, mallettes ou ceintures, 306 autres objets)



Tritocrna gigas



Tritocrna rosacea



Hippopus hippopus



Tritocrna squarrosa

la plus proche du domicile du demandeur, en précisant les raisons. Exemple : héritage ou tout simplement ignorance de la loi, etc...

De toute façon, la simple exposition d'une pièce protégée ne fera l'objet que d'un procès verbal qui tiendra alors lieu de déclaration, si l'objet en question n'est pas destiné à la cession, à l'échange ou à la vente et si la preuve est établie qu'il s'agit d'une exposition ne devant en aucun cas déboucher sur un échange, une cession ou une vente.

Au niveau des manifestations, ce n'est pas l'organisateur, en l'occurrence l'A.P.C., qui est responsable mais bien le propriétaire des espèces protégées ou la personne morale ou physique à qui elles ont été confiées.

La Convention de Washington : (Voir tableau 2)

De nombreux États, inquiets de la menace de disparition de certaines espèces animales et végétales sauvages et conscients des demandes d'actions communes émanant de gouvernements ou d'instances internationales, notamment celles exprimées par la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement de 1972 et l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, décident de se réunir et d'ouvrir à la signature une Convention dite de Washington ou CITES (Convention on International Trade of Endangered Species of Wild Fauna and Flora). Signée le 03 Mars 1973 par 39 pays, ratifiée en 1978 (avec des réserves) par la France,

arrimée à Bonn le 22 Juin 1979, elle est actuellement en vigueur dans plus de 130 pays. La 9ème conférence des États Parties s'est tenue à Fort Lauderdale (USA) en Novembre 94 afin de réviser la liste des espèces protégées et de définir des procédures permettant une meilleure harmonisation de l'application par les pays Parties. La dernière conférence s'est tenue à Harare au Zimbabwe du 9 au 20 Juin 1997.

Les espèces protégées sont regroupées en trois catégories dites " Annexes " en fonction du degré de menace pesant sur elles.

L'Annexe I regroupe les espèces menacées d'extinction et dont le commerce international est strictement interdit. Seules des dérogations pour raisons scientifiques peuvent être obtenues.

L'Annexe II regroupe les espèces moins menacées que les précédentes, leur commerce est donc possible si un permis d'exportation a été délivré par l'autorité habilitée du pays d'origine et qu'au vu de ce permis, la Direction de la Nature et des Paysages a délivré un permis d'importation. (Permis CITES). Ce document est également exigé des voyageurs en provenance des Territoires d'outre-mer.

L'Annexe III regroupe des espèces déclarées en danger dans certains pays pour lesquelles des mesures de sauvegarde particulières ayant pour but d'empêcher ou de restreindre leur exploitation, s'imposent. Les pays concernés doivent en faire la demande expresse au Secrétariat de la convention qui statue.

Annexe I :

Gastéropodes (terrestres)

■ Stylomatophore : *Achatina* s.p.p. (toutes les espèces du genre achatinella)

Bivalves (dulcicoles)

■ Unionidae : *Corbicula carlata* ; *Dremon dremon* (syn. *Conchodremon d.*) ; *Epilobiana curvis* ; *E. florentina* ; *E. senegal* ; *E. subvata perobliqua* ; *E. tendora galbrechtiana* ; *E. torulosa* s. ; *E. ussulella* ; *E. ussuli* ; (*Epilobiana* est traité aussi en syn. générique *Dremonia* et *Phragiota*) ; *Fusconia consuelas* ; *F. edgariana* ; *Lamprolita bigginsi* ; *Lamprolita orbiculata* ; *L. ovata* ; *L. virens* ; *Planorbis caelestis* ; *P. cooperiana* ; *Planorbis planus* ; *Potamobis capax* (syn. *Propeus c.*) ; *Quadrula intermedia* ; *Q. sparsa* ; *Tarbolema cylindrella* (syn. générique *Caracallina*) ; *Unio nicolaiensis* (syn. *Megalobis n.*) ; *Unio turpicornis turcomanicus* (syn. *Cyrtosarion* ou *Lamprolita turpicornis* s.) ; *Villosa tubicola* (syn. *Microrana t.*)

Annexe II :

Gastéropodes (terrestres)

■ Stylomatophore : *Papustyla pulcherrima* (ainsi que le syn. générique *Papusta*)

Paryphanta s.p.p. (toutes les 6 espèces de la Nouvelle Zélande)

Déclassées en cours de mandat par la NIE Zélande.

Gastéropodes (marins)

■ Mélogastéropode : *Succinea gigas* (Lambie)

Bivalves (dulcicoles)

■ Unionidae : *Cyrtosarion aberti* ; *Epilobiana torulosa ruzgiana* (syn. *Dremonia* ou *Phragiota* s.) ; *Fusconia subvoluta* ; *Lamprolita brevicula* ; *Leringosia delabelliana* ; *Planorbis olivae*.

Bivalves (marins)

■ Tridacnidae : *Tridacna* s.p.p. (bénédict) toutes les espèces de la famille

Précisions de J.P. Sidois sur les espèces de la famille des Tridacnidae

- *Hippopus hippopus* (Linna, 1758) syn. *H. maculatus* ; *H. brevis* ; *H. equinus* ; *Tridacna unius* ; *T. angula*.
 - *Hippopus porcellanus* Rosewater, 1982 - *Tridacna gigas* (Linna, 1758) syn. *T. imbricata* ; *T. asiatica* ; *T. himalayensis* ; *T. asiatica*. - *Tridacna squamosa* Lamarck, 1819 syn. *T. imbricata* ; *T. elongatissima* ; *T. himalayensis*. - *Tridacna maculata* (Rehling, 1798) syn. *T. elongata* ; *T. ovata* ; *T. imbricata* ; *T. asiatica* ; *C. scabra* ; *C. scapha* ; *T. rudis* ; *T. compressa* ; *T. castigii* ; *T. himalayensis* ; *T. renei* ; *T. aculeosoma* ; *T. ussulella* ; *T. corallicola*. - *Tridacna crenata* Lamarck, 1819 syn. *C. scapha* ; *T. asiatica* ; *T. himalayensis*. - *Tridacna dentata* (Rehling, 1798) syn. *T. glabra* ; *T. serrifera* ; *T. aberti* ; *P. whiteleyi* (confusion possible avec certains spécimens de *T. gigas*) + 2 espèces récemment décrites :
 - *Tridacna venosa* (S-G Pacifique) - *Tridacna rosewateri* (O. Indien)

La convention s'applique aux mouvements portant sur les plantes, les animaux vivants et sur les parties ou produits qui en sont dérivés (peaux, fourrures, plumes, écailles de tortue, coquillages, coraux livrés, trophées, bois, fleurs, meubles, objets d'art, etc.,) (voir Tableau 1, fig.2).

La Convention de Berne (Voir tableau 3)

Fin 1973, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe recommandait au Comité des Ministres de définir une politique cohérente de protection de la vie sauvage.

Elaboré au sein du Conseil de l'Europe par son Comité d'Experts pour la protection de la vie sauvage et adopté par le Comité des Ministres, la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe a été ouverte à la signature à Berne le 1989/1979. Le Conseil de l'Europe a ainsi contribué à compléter l'édifice conventionnel qui s'est développé au fil des ans de par le monde, prenant en compte des espèces spécifiques à l'Europe ou transitant par l'Europe qui n'étaient pas couvertes dans la Convention de Washington.

La Convention de Berne compte à ce jour 31 parties contractant, plus un état signataire et est ouverte à la

signature des états non membres du Conseil de l'Europe. Il est souhaitable et opportun, que l'ensemble des Etats de l'Europe Centrale et Orientale en soient parties.

La Convention de Berne reconnaît dans son préambule que la flore et la faune sauvage constituent un patrimoine naturel d'une valeur esthétique, scientifique, culturelle, récréative, économique et intrinsèque, qu'il importe de préserver et de transmettre aux générations futures.

Elle fait état de leur rôle essentiel dans le maintien des équilibres écologiques.

La Convention de Berne est intimement liée avec la Convention de Washington puisque cette dernière a été adoptée par la Communauté Européenne et modifiée suivant les règlements CEE. Les deuxes ont pour son respect, les mêmes prérogatives que pour la Convention de Washington, elle concerne aussi tous les produits dérivés.

Elle comprend :

Annexe I : Espèces de flore strictement protégées

Annexe II : Espèces de faune strictement protégées

Annexe III : Espèces de faune protégées

Annexe IV : Moyens et méthodes de chasse et autres formes d'exploitations interdites.

ESPECES PROTÉGÉES



Strombus gigas



Nerita singularis



Pincta nobilis



Pincta rusticus



Lithophaga lithophaga



Patella ferruginea

ESPECES PROTÉGÉES



Papusyla pulcherrima



Helix pomatia



Otala punctata



Miculobis nicotensis



De gauche à droite : *Paryphanta hochstetteri*
Paryphanta gillessi falax - *Paryphanta busbyi*



De gauche à droite : *Paryphanta hochstetteri*
Paryphanta gillessi falax - *Paryphanta busbyi*

Tableau 3

Convention de Berne

Annexe II :

Gastéropodes (terrestres)

■ Stylommatophora : *Leiorhiza abderriana* ; *L. casula* ; *L. consociata* ; *L. gibba* ; *L. lamellosa* ; *Cerastoloma maculatum* ; *Carexus calceolaris* ; *C. convexata* ; *C. sphaerula* ; *Discula leucocollana* ; *D. tubellata* ; *D. terminalis* ; *D. turricola* ; *Gesoutra monticola* ; *Helix subplicata* ; *Discus garciniana* ; *D. deflorata* ; *Elona quinquemaria*.

■ Unionidae :

Margaritifera auricularia

Annexe III :

Gastéropodes (terrestres)

■ Stylommatophora : *Helix pomatia* (escargot de Bourgogne)

Bivalves (dulcicoles)

■ Unionidae : *Margaritifera margaritifera* ; *Unio mancus* (Syn. *U. elongatus*) ; *Microcaudina conopsea*

Liste ajoutée en annexe II à la réunion du 2 au 6 Décembre 1996 à Strasbourg et ratifiée par la France. Cette liste prendra effet dès la parution du décret d'application dans un délai relativement court.

■ Gastéropodes (marins) : *Charonia lampas lampas* - *Charonia tritonis variegata* (?) *variegata* - *Patella olivaria* - *Erosaria puzosii* - *Larva turida* - *Schikleria ochroleuca* - *Zonaria pyrum* - *Torrea galax* - *Patella ferruginea* - *Panella nigra* - *Mitra pumila* - *Gibbula sinuata* - *Dendrocypraea petrosana*.

■ Bivalves (marins) : *Pholus ducrydis* - *Lithophaga lithophaga* - *Pitarca erida*

Tableau 4

Arrêté du 07 Octobre 1992

Article 1er :

Est interdit sur le territoire métropolitain et en tous temps dans les conditions fixées par le code rural, la destruction des mollusques des espèces suivantes :

Gastéropodes (terrestres)

■ Aciénellidae : *Planorbis felineus* ; *Acicula burgundica* ; *R. pomati* ; *R. roussetii* ; *R. pallens* ; *R. singularis*.
■ Chondrinidae : *Abida ovata ovata* ; *Chondrina sagraecheitis* ; *Silvostoma claveria* ; *S. guttata* ; *S. parvirens*
■ Vertiginidae : *Truncatellina arvensis*
■ Cochlicopidae : *Cryptosoma nemorosum* ; *C. subcylindrica* ; *Physophila renyi*
■ Helicidae : *Truncatella costarica*
■ Zonitidae : *Vivana parvicolle*
■ Clausiliidae : *Macrogastra lineolata anglicorum*

Gastéropodes (dulcicoles)

■ Hydrobiidae : *Argemone erida* (syn. *Horatia e.*) ; *Arenicola brevis* ; *Belgrandiella pyrenaica* ; *Brulinella bicolorata* ; *B. carolinensis* ; *B. eximius* ; *B. varicostata* ; *B. viridis* ; *Bythotrephes arcticus* ; *B. brevicornis* ; *B. diaphanus* ; *B. garnieri* ; *Ficulus boni* ; *Magdalenia nitens* ; *Hydrobia scammalis* ; *Lithobidula elliptica* ; *Melostomaria javanica* ; *M. lineolata* ; *M. lucasi* ; *M. palustris* ; *M. rufi* ; *M. rotundata* ; *M. sinensis* ; *Palaemonia pumilicornis* ; *Palaemonia bourgognesi* ; *Palaemonidolops ventralis* ; *Platygasteria ovalis* ; *Pseudomelnicola antiochensis* (syn. *Corrosella e.*) ; *P. Roussi*.

Article 2 : Sont interdits sur le territoire métropolitain et en tous temps dans les conditions fixées par le code rural, la destruction, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat des mollusques des espèces suivantes :

Gastéropodes (terrestres)

■ Helicidae : *Helix cornuta* (syn. *Helix rufus*, héris de Corse) ; *Cyrenothaba comica* ; *Tarbovacuolus rufus* (escargot de rasquil) ; *Mucularia siciliensis* (escargot de Nice) ; *Mauriana arvensis* ; *Unio pomati* (syn. *Unio epuliformis*, escargot de Catalogne) ; *Elona quinquemaria* (escargot de Quimper) ; *Elona pyrenaica* (syn. *Nivelina pyrenaica*)
■ Clausiliidae : *Lamirifera parisi*

Bivalves (dulcicoles)

■ Unionidae : *Margaritifera margaritifera* (moule d'eau douce ou moulette).

Les arrêtés ministériels

Ils font partie du 3ème volet des instruments qui possède le législateur français pour compléter l'arsenal juridique en ce qui concerne la protection de la faune et de la flore et sont publiés au journal officiel par le Ministère de l'Environnement sitôt le vote du parlement acquis. Il est bien entendu que pour situer le degré de protection de cer-

tains espèces, il faudra se reporter à telle Convention ou tel arrêté. En ce qui concerne les mollusques, tous entrant dans le champ d'application des Annexes I et II de la Convention de Washington, des Annexes II et III de la Convention de Berne, de l'arrêté du 28/11/92 en ce qui concerne les quatre espèces de Méditerranée (voir Noto N° 67), et de l'arrêté du 7 Octobre 92 en ce qui concerne les espèces terrestres et dulcicoles d'Europe. (Voir tableau 4)

Nota

Les tableaux représentent :

Tableau (1) Infractions année 1996

Tableau (2) Liste Convention de Washington

Tableau (3) Liste Convention de Berne

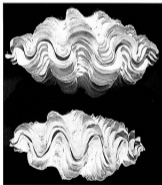
Tableau (4) Liste de l'Arrêté du 7 Octobre 1992.

Les espèces illustrées et celles en gras sur les tableaux sont celles qui sont le plus couramment vendues ou échangées dans les bourses.

Pour ce qui concerne *Halostix tuberculata tuberculata* (Formeau de Bretagne), son ramassage a été légalisé par la création d'une licence de pêche délivrée par les instances professionnelles. Donc sa coquille ne fait l'objet d'aucune protection après sa vente par les pêcheurs professionnels.

Conclusion

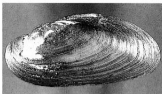
Sur les 85 000 espèces marines, 27 sont protégées, pour les 21 000 espèces terrestres ou dulcicoles, 140 environ sont protégées au niveau de la France. Je ne compte pas là les espèces protégées dans certains pays tels que l'Australie, les Seychelles, l'Île Maurice, le Japon, etc ... qui ont, comme la France, des arrêtés internes qui interdisent le ramassage, la vente et l'exportation ; ces arrêtés n'ayant bien sûr aucune valeur en France pour les espèces qui ne figurent pas dans les conventions ci-dessus.



Tridacna gigas (en haut)
Tridacna rosalia (en bas)

On peut considérer que pour les espèces marines, il n'y a pas de problème majeur au niveau de la disparition des espèces en général. Par contre, pour les espèces terrestres, le feu est à l'orange, quand aux espèces dulcicoles le feu est au rouge. Ceci étant surtout dû à la destruction des habitats, à la pollution des eaux et à l'assèchement des plans d'eau.

Donc pour conclure, je dirais que le collectionneur a toujours de beaux jours devant lui mais qu'il doit faire attention aux espèces terrestres et dulcicoles. A une époque où je constate une prolifération de ces espèces sur les étals



Microstonyx compressa

de bourses, j'espère que cet exposé l'aidera à y voir plus clair et à respecter un peu plus les espèces sensibles en s'imprégnant de ma conclusion de Xeno N° 67.

Références

Indo Pacific Mollusca - Révision de la famille des Tridacnidae - Vol. 1 N° 6 de Joseph ROSEWATER
Convention de Washington ou CITES
Convention de Berne
Convention sur la diversité biologique
Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED)
Convention de Bonn (CMS)
Publication des Douanes et droits indirects - Ministère de l'économie et des finances
Journal officiel

Remerciements :

Aux services de patrimoine naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle et au Laboratoire de Malacologie de ce même Muséum.

A la direction de la nature et des paysages du Ministère de l'Environnement

A la direction générale des douanes de NICÉ

Au professeur BENOÎT BURESSQUR, Université de Luminy à Marseille.

A Mr GUYONET qui m'a fait don du *Stressobus gigas* au musée de la Mer de St Jean Cap Ferrat (avis aux amateurs car il manque pour la vitrine des espèces protégées : *H. porcellanum* ; *T. squamosa* ; *T. gigas* ; *T. crocea* ; *T. dorata* ; *Achisivalva* spp et *Margaritifera margaritifera*).



L'imagination des trafiquants est fertile : la coquille de ces microgasté vivants a été acide, organe d'insémination, puis accolée pour tenter de faucher le filin douanier de l'aéroport de Roissy-Charles-De-Gaulle.

LA CONVENTION DE WASHINGTON et LA LOI DE PROTECTION DE LA NATURE DE 1976

Leurs implications sur les collections de coquillages

par Michel TASSIGNY («Mer et Désert»)

La convention de Washington (C.W.) est l'instrument juridique permettant le contrôle du commerce international des espèces sauvages, lors du transit de ces espèces aux frontières des pays signataires.

Une commission internationale formée de biologistes et de juristes, la «CITES», révisé régulièrement la liste des organismes cités dans cette convention, en fonction de l'actualité zoologique ou botanique.

Les listes (ou annexes) de la C.W. sont largement reprises par la réglementation des communautés européennes qui est pratiquement identique.

En bref, la récolte, la capture ou la circulation d'un organisme sauvage va être limitée, au niveau international, par la C.W. (cf. appendice 1), puis, localement, par des lois nationales comme la loi de 1976, dite «Loi de protection de la nature», voire, au niveau régional, par des arrêtés préfectoraux ou textes équivalents. Toutes les lois et règlements qui limitent la circulation des organismes sauvages ne visent pas obligatoirement à la protection des espèces : certaines réglementations limitent, par exemple, la circulation des espèces dites nuisibles.

Le souci général des diverses réglementations est de protéger des espèces fragiles ou des «biotopes», c'est-à-dire des milieux naturels caractéristiques. Dans ces conditions, il est tout aussi important de protéger les populations d'une espèce menacée que d'interdire l'introduction de compétiteurs ou de pathogènes sur son territoire.

C'est la «diversité biologique» de la biosphère qu'il faut protéger, en tentant de conserver un maximum d'espèces sauvages différentes dans chaque milieu : c'est donc rechercher quelle doit être la place de l'homme - à côté de la nature ou intégré à la nature -, et non pas le laisser s'installer à la place d'une nature qu'il aurait détruite, ce qui le conduirait à sa perte.

Les espèces inscrites à la C.W. sont réparties en trois annexes.

• Les espèces inscrites à l'annexe I sont pratiquement intouchables; elles ne peuvent être importées que pour répondre à des besoins scientifiques extrêmement précis.

L'importation de ces espèces pour la simple mise en collection n'est pas justifiée. Ces espèces ne peuvent être ni importées, ni transportées, ni exportées, ni vendues, etc., qu'ent ou en partie : c'est-à-dire qu'un sac ou une paire de chaussures en peau de crocodile est protégé au même titre qu'un crocodile vivant... et une coquille au même titre que le mollusque vivant.

Ces règles sont les mêmes pour les espèces françaises concernées par la Loi de protection de la nature de 1976 (cf. appendice 2).

• Les espèces inscrites à l'annexe 2 peuvent être importées à des fins commerciales, mais dans un cadre administratif précis et complexe, qui se traduit par l'attribution d'un numéro d'autorisation d'importation : le numéro de CITES (devenu dans le langage courant le «CITES»). Lorsque l'on importe un éléphant, l'animal à son «CITES», c'est-à-dire son dossier douanier qui le suit dans toutes ses pégrinations, telle une véritable carte d'identité. Lorsque l'on importe des petits animaux (des coquillages...), le CITES est contenu à un lot d'animaux. Il est conservé par l'importateur qui en portera mention sur chaque facture.

• Les espèces inscrites à l'annexe 3 sont globalement gérées comme celles de l'annexe 2, à la différence qu'il ne s'agit plus d'espèces entières, mais de populations provenant d'un territoire donné, appartenant à un état désireux de protéger sa flore ou sa faune sauvage au niveau international.

Deux cas, donc, peuvent se présenter au collectionneur qui possède des coquillages protégés par la C.W. : ces coquillages ont été acquis légalement, ou pas.

Les coquillages acquis légalement doivent avoir un numéro de CITES porté sur la facture d'achat. Le collectionneur peut donc, ainsi, justifier de la légalité de ses acquisitions. S'il a acheté ces coquillages avant que l'espèce n'ait été inscrite à la C.W., il doit posséder une facture antérieure à cette date. S'il possède des coquillages acquis sans facture (échange, pêche personnelle, etc.) avant que l'espèce n'ait été inscrite à la C.W., il doit déclarer ces coquillages aux Douanes au moment où l'espèce passe en C.W.

Ces règles sont contraignantes, mais comme elles sont applicables au niveau mondial, elles ne pourraient peut-être pas faire d'emblée l'objet d'une législation parfaitement adaptée, et l'on peut comprendre qu'il fallait commencer par transiger. C'est donc une position susceptible de se nuancer avec le temps, mais ne l'espérons pas trop. La philosophie écolo-protectionniste actuelle est émolleuse, et, de ce fait, ce qui est considéré comme un «acquis écobo» est défendu sans aucun discernement. Seuls des intérêts économiques considérables, suscitant des pressions, peuvent induire un déclassement des espèces de la C.W. En ce sens, et paradoxalement, la libre circulation de l'ivoire peut très bien redevenir rapidement plus facile que celle de coquillages extrêmement communs !

Pour ce qui est des zoos, par exemple, les responsables regrettent profondément ces restrictions qui prennent trop souvent des allures de tracasseries, non parce qu'elles leur interdisent de se fournir dans la nature (voilà vingt ans que les zoos ne se fournissent plus dans la nature), mais parce que la complexité des dossiers les conduisent à favoriser l'élevage d'espèces banales au détriment d'espèces en extinction à la survie desquelles l'élevage apportait une solution.

C'est là une illustration du duel opposant non pas les praticiens aux fonctionnaires, mais en réalité, et plus profondément, les «écules» aux «naturalistes», car il ne faudrait pas croire que ces deux attitudes se confondent !

Cependant, c'est toute la nature qui est touchée par la rarefaction des espèces, et le rôle de l'écologiste d'aujourd'hui n'est plus de moraliser (souvent sans savoir de quoi il parle), mais de restaurer ce qui est abîmé. Et c'est là que la collection, et surtout l'élevage, deviennent des outils de première importance.

Tout cela entraîne, bien sûr, une autocritique du collectionneur de coquillages, et c'est peut-être en ce sens qu'il lui faut repenser sa collection, qui, désormais, ne devrait plus être réunie sans rigueur. C'est donc évidemment à chacun, avec sa sensibilité propre, de se positionner, et, s'il ne peut être pensable d'imposer quelque chose, on remarque que les amateurs sont de plus en plus avides de connaître les «détails» précis de leurs pièces. C'est un pas vers la rigueur qui doit mener à la constitution de catalogues, eux-mêmes doublés et centralisés par les associations. La tendance doit aller vers «la collection de catalogues» afin que l'on sache retrouver très vite telle pièce à valeur scientifique, lorsque le besoin s'en fait sentir, pour la photographie, le mesurer, etc., mais sans, bien sûr, en déposséder son propriétaire.

L'officialisation d'une collection intéressante est également une tentative de garantie contre sa dispersion au moment de la disparition de son propriétaire. J'ai plusieurs fois vu des collections éparpillées aux créchères publiques, ou livrées à des musées autres que d'histoire naturelle, et c'est toujours lamentable. Aujourd'hui, le collectionneur, au-delà de lui-même, doit penser qu'il gère un capital qui sera peut-être, un jour, un héritage scientifique.

Les listes des espèces protégées, surtout dans le cas de la loi de 1976, montrent, pour le moment, plus de soucis de protection des espèces endémiques et de leur environnement que celui de protéger aveuglément à l'importé quoi. Des espèces ont même été retirées de la C.W. et de la loi de 1976 : il faut s'en féliciter, car cela démontre un souci de réalisme.

Au conchyliologue, donc, de jouer le jeu et de gérer ses pièces litigieuses – au demeurant peu nombreuses. Par exemple, nous possédons tous des «lambis» (*Strombus gigas*) car durant des centaines d'années des coquilles de lambis ont été légalement importées en France métropolitaine sans CITES. Il ne faut donc plus les vendre ou les transporter sans un bon de transport signé par la direction des services vétérinaires de département.

Appendice 1

• **Note de la Rédaction :** M. Tassinry avait prévu dans son article un «appendice 1» dont le contenu fut double emploi avec le «tableau 2» proposé par J.P. Sidon en page 16 du présent numéro. Il n'est donc pas reproduit.

Appendice 2

• **Note de la Rédaction :** De même pour son appendice 2» qui fut double emploi avec le «tableau 4» de la page 13. Toutefois, M. Tassinry reproduisit en plus, par rapport à ce dernier, l'arrêté du 28 novembre 1992. Il a paru utile de le retranscrire ci-dessous.

Arrêté du 28 novembre 1992

Article 1^{er}. - Sont interdits sur le territoire métropolitain et en tout temps, dans les conditions fixées par les articles R. 211-2 à R. 211-15 du code rural, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation ou, qu'ils soient vivants ou morts, le transport, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat des animaux de la faune marine dont les espèces suivent :

GASTÉROPODES

Panella ferruginea

BIVALVES

Perna perna

Perna perna

Littoropsa lithopsa (...)

Se rajoutent à cela les mesures limitant le ramassage des escargots de consommation : petit gris (*Helix aspersa*), bourgogne (*Helix pomatia*), escargot de pays (*Zonitoides alpinus*)...

Pensez à vos dons (coquillages, livres, etc.)
pour la tombola annuelle de l'A.F.C. du 1^{er} février 1998 (voir page 3).



LU POUR VOUS

par Roland Houart

NIWA

NATIONAL INSTITUTE OF WATER AND ATMOSPHERIC RESEARCH LTD

New Zealand Oceanographic Institute Memoirs 105, 106, 107

P.O. Box 14-901, Kūhūmā, Wellington - Nouvelle-Zélande

Je viens de recevoir des cartes bathymétriques et physiographiques de la Nouvelle-Zélande, ainsi que trois publications faisant partie de la série The Marine Fauna of New Zealand. Ces livres sont édités dans le cadre des Mémoires du New Zealand Oceanographic Institute et traitent de :

- Index to the Fauna : 3, Mollusca, par H.G. Spencer & R.C. Wilton (1995) (New Zealand Oceanographic Memoir 105)
 - Anthozoa hydroïde and their medusae (Cnidaria : Hydrozoa), par P. Schubert (1995) (New Zealand Oceanographic Institute Memoir 106)
 - Porifera : Demospongiae. Part 5 : Desidrosclerata and Haliassida, par P.R. Bergquist (1996) (New Zealand Oceanographic Institute Memoir 107)
- De ces trois livres, un nous intéresse particulièrement : il s'agit évidemment de la liste des mollusques marins et non-marins de Nouvelle-Zélande. Les auteurs sont influencés par divers classements supragénériques, notamment Haaspinar

(1988), Hickman & McLellan (1990), Ponder & Warren (1988), etc. Il en résulte un essai et une proposition de classification, acceptable sous divers points, mais discutable sous d'autres. Personnellement, je regrette que les espèces néo-zélandaises appartenant autrefois aux Trophorininae (Muricidae) soient incluses, sans autres commentaires, dans les Muricinae. Un tel regroupement exige des explications. Trophorininae est en effet reconnu comme synonyme probable de Ocenebrinae depuis quelques temps, et de nombreux genres, considérés au pas comme Ocenebrinae mais comme Trophorininae sensu lato se sont retrouvés, et sont toujours, sans attache subfamiliale. J'aurais tellement préféré voir une section intitulée «Trophorininae sensu lato», ou un regroupement autre que l'actuel. Comme une discordance, je noterais les Typhidae, considérés comme famille à part entière, et les Coralliophilinae repris sous les Muricidae... Sinon, la liste est claire et compréhensible. Son utilisation est facilitée par un index alphabétique. Je pense que les notes établis après 1993 ne sont pas inutiles.

Résultats des campagnes MUSORSTOM

Volume 16

CAMPAGNE FRANCO-INDONÉSIENNE «KARUBAR»

Coordonné par Alain CROSNIER & Philippe BOUCHET

Muséum national d'histoire naturelle - Laboratoire de Biologie des Invertébrés marins et Malacologie
55, rue Buffon - 75005 Paris

(Publié avec le concours du Ministère des Affaires Étrangères)

Mémoires du Muséum national d'histoire naturelle - Tome 172 - Zoologie

Éditions du Muséum, Paris 1997

Prix : 812,80 FF (TTC) (France) - 600 FF (HT) (Étranger)

L'expédition KARUBAR a eu lieu en 1991, à bord du R.V. Baruna Jaya I, dans les mers de Banda et d'Arafura, au large des Îles Kai et Tanimbar (Indonésie orientale). Les récoltes de matériel furent effectuées entre 200 et 1200 m.

Quelques articles ont déjà été publiés par ailleurs, mais ce volume est le premier rapport consacré exclusivement à cette mission. Il contient un total de seize articles relatifs aux : Sieractiella (1), Mollusca (5), Crustacea Decapoda (6) et Cirripedia (4).

Dans la partie qui nous intéresse, voici les articles traitant des mollusques récoltés au cours de cette expédition. Le nombre de nouvelles espèces décrites est indiqué entre parenthèses :

- Pectinoides (Propeamussulidae et Pectinidae) from Eastern

Indonesia, par H.H. Djisara & W.W. Kristoro : 245-245 (2 n. sp.)

- The Muricidae collected during the Karubar cruise in Eastern Indonesia, par R. Houart : 287-294 (1 n. sp.)

- Arafura Sea Caracollariidae collected during the Karubar cruise, par A. Verhecken : 295-323 (9 n. sp.)

- New deep-water terrid gastropods (Conoidae) from Eastern Indonesia, par A. Syssev : 325-335 (19 n. sp.)

- Mollusca Cephalopoda : Mid-depth octopuses (200-1000 m) of the Banda and Arafura Seas (Decapodidae and Allogosidae), par M.D. Norman, F.G. Hochberg & C.C. Lu : 357-383 (2 n. sp.)

Ce genre de publication est, et reste hautement apprécié, et nous ne pouvons qu'encourager et féliciter les coordinateurs d'un tel ouvrage, et, bien sûr, ses auteurs.

MURICIDAE : UNE ICONOGRAPHIE

Bernard Guarrigues (Texte)

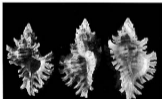
Jean-Pierre Pointier (Photographies)

Est présentée ici une sélection de coquilles représentatives d'espèces découvertes récemment ou particulièrement rares. Dans quelques cas, il s'agit d'espèces plus courantes, mais les spécimens présentés offrent des caractères inhabituels.

Page I de couverture :

Pteryonota bambusaria H. Adams, 1874 (27 et 26 mm).
Relativement courant, mais ces spécimens très colorés se distinguent par la perfection de leurs voiles.

A - *Chicoreus (Triples) dudayi* Houart, 1995
(23 à 26 mm) - Philippines.



Découvert récemment en assez grande quantité sur une île des Philippines.

Fig. 1 : *Pteropurpura benderdyki* Tamaran & d'Antilia, 1979 (18 mm) - Luanda (Angola) - 80 mètres.

Fig. 2 : *Favaria (Pygmaeferia) dudayi* Kouage, 1984 (21 mm) - Philippines - 200 mètres.

Fig. 3 : *Pteryonota houarti* Houart, 1990 (25 mm).
Exemplaire d'une espèce nouvellement décrite. Pêché par plongeur, par 60 m de fond, au nord de Tahiti.

Fig. 4 & 5 : *Pteryonota consocipterus* Kouage, 1980 (23 mm) - Philippines.

Fig. 6 : *Murex multipectus* Sowerby, 1804 (23 mm).
Espèce rare, provenant du sud-est du Japon.

Fig. 7 : *Chicoreus (Triples) dani* Petach, 1987 (34 mm) - Bahamas.
Proche de *Chicoreus florifer* (Adams, 1855), il s'en distingue principalement par sa forme générale plus allongée, sa spire plus haute et sa couleur brun rosée.

Fig. 8 : *Pezidola carnicolor* Clerch & Parbasi, 1945 (35 mm).
Récolté au large des Saintes (Guadeloupe), en eaux profondes. Peut atteindre 60 mm.

Fig. 9 : *Chicoreus (Triples) fosterorum* Houart, 1989 (45 mm) - Sud Natal (Afrique du Sud).
Pêché en plongée à 26 mètres. Certains spécimens sont entièrement de couleur rouge corail.

Fig. 10 : *Sitona coltranae* Yokoy, 1990 (50 mm) - Itaparica Island, Bahia (Brésil) - 5 mètres.
Très proche de *Sitona rosacea* A.H. Verrill, 1950, mais la forme de sa protubérance est en faveur d'un développement larvaire différent.

Fig. 11 & 12 : *Sitona* sp. (62 mm).
Pêché par 200 mètres, à l'est de la Martinique par Pierrat Guionnet. Il peut s'agir d'une espèce nouvelle proche de *Sitona formosa* Sowerby, 1841, mais qui s'en distingue par certains caractères morphologiques. Par rapport à *Sitona formosa* :

- forme générale plus arrondie, coquille plus légère et plus finement sculptée;
- partie interne du labre et bord columellaire plus lisses, et plus peu marqués;
- varices plus fines, moins nodosées, presque ostompées;
- cinq modules intervaricaux équivalents, au lieu de trois forts plus un petit;

MURICIDAE



1 - *Pteropopularia benderakyt*



2 - *Furaria domkani*



3 - *Pteryonota boureni*



4 - *Pteryonota concinnipennis*



5 - *Pteryonota concinnipennis*



6 - *Murexul multispinosus*

MURICIDAE



7 - *Chicoreus darsi*



8 - *Puzosia carnicolor*



9 - *Chicoreus fisterovian*



10 - *Seratus columbian*



11 - *Seratus* sp.



12 - *Seratus* sp.

MURICIDAE



13 - *Serratia pliciferoides*



14 - *Serratia pliciferoides*



15 - *Pteryonotus* sp.



16 - *Pteryonotus* sp.



17 - *Pteropurpura andreae*



18 - *Pteropurpura andreae*

MURICIDAE



19 - *Muricellus parvulus*



20 - *Muricellus francisi*



21 - *Muricellus barbieri*



22 - *Muricellus jaffoi*



23 - *Chilocorus micropylus*



24 - *Chilocorus florifer*

- épine d'épaulement moins longue, pratiquement égale aux épines voisines;

- son tour haut rosé avec trois bandes spirales plus foncées;

- protoconque très nettement différente, plus large et plus globuleuse.

Les différences de ce *Sitona* sp. avec d'autres espèces proches telles que *Sitona arcticolima* Bovee, 1945, ou *Sitona olbesyi* Clerch & Farfante, paraissent plus marquées.

B - *Howellocantha anomalia* Kouze, 1970 (56 mm) - Philippines.



Inhabituel par la taille de ses digitations.

Fig. 13 & 14 : *Sitona plioferoides* Kuroda, 1942 (juvénile, 70 mm) - Philippines.

Les grands écarts de morphologie entre certaines coquilles à l'état juvénile et adulte ont été à l'origine de la description d'espèces nouvelles en fonction du stade de croissance. La découverte de formes intermédiaires a permis de rétablir la vérité. Ce phénomène est bien connu chez les poissons de récif de la famille des pomacanthidés.

Ainsi, des exemplaires juvéniles de *Sitona plioferoides* ont été décrits sous le taxon de *Sitona violans* Kouze, 1980, tel le spécimen photographié, qui est, en outre, d'une taille exceptionnelle.

Fig. 15 & 16 : *Pterynotus* sp. (16,5 mm)

Ce petit *Pterynotus*, pêché en eaux profondes aux Philippines, rappelle *Pterynotus resperitilis* Kim, 1959. A signaler, cependant, indépendamment d'une taille et d'une forme générale sensiblement différentes :

- un nodule principal entre chaque varice, bien marqué chez *Pterynotus* sp., qui n'existe pas chez *P. resperitilis*.

- un labre nettement denticulé intérieurement chez le premier, alors qu'il est pratiquement lisse chez le second.

Ce spécimen est à rapprocher de celui montré par E. Guillet de Stahlschmidt, dans *Xenophora* n° 76.

Fig. 17 & 18 : *Pterogypura albana* Sowerby, 1834 (38 mm) - Japon.

Coquille très variable qui possède quatre varices isolées sur le dernier tour, au lieu de trois comme chez la plupart des espèces du genre *Pterogypura*.

Fig. 19 : *Howellocantha jordanii* Radwin & d'Antón, 1976 - Mozambique (52 mm) - Afrique du Sud (30 mm).

La radula et la protoconque sont des éléments essentiels pour l'identification des espèces. Cependant, chez certaines d'entre elles à métamorphose intracapsulaire, la protoconque peut présenter une importante variabilité de taille et de forme. Ceci est bien illustré par les deux exemplaires de *H. jordanii* présentés, dont la morphologie globale est égale est également très différente (Cl. Houtart, *La Conchologie*, n° 259).

Fig. 20 : *Howellocantha frankii* Bazzetti, 1993 (49 mm) - Ras Hafun (N.E. Somalie) - 200 à 250 mètres.

Fig. 21 : *Howellocantha barbieri* Houtart, 1993 (110 mm) - Fort Dauphin (Madagascar).

Howellocantha très spectaculaire et très caractéristique, qui, curieusement, n'a été décrit que récemment et paraît limité à l'extrême sud de Madagascar.

Fig. 22 : *Howellocantha fallax* Smith, 1901 (97 mm) - Mozambique.

Espèce rare, qui se distingue d'*Howellocantha howellocantha* Linnaé, 1758 par sa protoconque plus large, son ouverture blanchâtre et la présence d'une épine à la naissance du canal siphonal. *H. fallax* est le plus souvent trouvé ex situ, si bien que les spécimens en parfait état, comme celui-ci, sont exceptionnels.

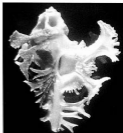
Par ailleurs, cet exemplaire diffère sensiblement de la forme habituelle par un épaulement moins anguleux, des tubercules intervaricaux moins marqués et une couleur uniformément brun chamois, soulignée de noir près des varices.

Fig. 23 : *Chicoreus asterophyllus* (?) Lamarck, 1822 (75 mm)

Spécimen très atypique d'une espèce très polymorphe !

Fig. 24 : *Chicoreus florifer* Reeve, 1846 (46 mm) - Roon (Hindous).

C - *Howellocantha anomalia* Perry, 1911, forme *pala* (Pilsbry, 1918) (59 mm) - Philippines.



Inhabituel par la taille de ses digitations.

PETITES ANNONCES

☛ L'APC propose 40 vitrines-tiroir avec glace. Prix à débattre.

Tél. D. GRATECAP : 01 69 07 06 14

☛ Le Dr Rodolfo Santiago, de Caracas, envisage la vente de la collection SANTIAGO-STURUP, une des collections générales les plus importantes dans la région caribbe.

Lui écrire pour tous renseignements. L'hébergement et les transports sur place sont assurés pour les visiteurs intéressés.

Dr Rodolfo SANTIAGO. Urbanización LA PAZ. Av. Urbaniza. Qta San Rafael. CARACAS - Venezuela

☛ Un amateur anglophone collectant depuis 20 ans dans le Nord de la Mer Rouge propose à l'échange du matériel du Sinai (Cyprésés principalement) contre spécimens avec data précis de : *Cypraea nodus nodus* d'Éthiopie et du Golfe d'Aden, *C. nodus parvifera* du Golfe de Suez, *C. nodus gazibariensis* d'Afrique de l'Est, *C. nodus niokrosensis* du Golfe Persique et de

l'Inde, *Cypraea nebrites mozambicana* du Mozambique et *C. nebrites ceylonensis* de Ceylan. Écrire (en anglais) à :

Edward Helman - P.O. Box 664 - Rehovot 76100 ISRAEL. Fax 972-89413334.

☛ Possède à l'échange : coquillages de la Manche, Gastropodes et Bivalves, communs, rares ou très rares (liste sur demande), microcoquillages, Scaphopodes et Polyplacophores également. Très grand choix de *Chlamys opercularis*, variétés, usuelles, *distorta*, *tigerina*.

Michel GUEGEN, 9 rue Henri Poincaré 22060 SAINT BRIEUC

☛ J'ai l'occasion de me déplacer sur Bangkok, Jakarta, Taiwan. Connaissez vous des adresses pour acheter et voir de beaux coquillages, ou toute autre information conchyliologique pouvant m'aider ? Merci de me les communiquer.

Mr ROULLIN, Tél. 01.69.96.85.46 (après 20 h) ou 01.39.44.40.20 (heures de bureau)



PERSONALLY ESCORTED NATURE &
SHELLING TOURS

E.S.T.

Erica Stelnegger
Fridolin-Hoferstr. 13
8045 CH-MEGGEN

Tel. +41 41 377 33 43
Fax +41 41 377 34 04

VOYAGE COQUILLAGES AU VIETNAM

du 20 septembre au 12 octobre 1997

Vu le grand succès du premier voyage coquillage au Vietnam, j'organise un deuxième voyage en automne. Vol à partir de Bruxelles ou Zurich par Paris, pour Hanoi et Huế.

De Huế à Ho Chi Minh Ville (Séigon) par la route en longeant le littoral de la mer de Chine. Programme détaillé sur demande auprès de :

E.S.T. Erica's Shelling Tours
Erica Stelnegger
Fridolin-Hoferstr. 13
8045 CH-MEGGEN

Tel. +41 41 377 33 43 - Fax +41 41 377 34 04

A partir du 7 juillet au 25 août :

Monsieur Ted Baer
auprès du Président de la SAC
Chemin Crêt-des-Pierres
CH-1602 LA CROIX

Tel. +41 21 791 37 71 - Fax +41 21 792 14 11



TUBES - BOÎTES

Injectés en polystyrène cristal

• Nombreux modèles standard en stock

• Documentation et tarif sur demande

Ets CAUBÈRE

21, rue de la Gare
77390 YEBLES

Tél. 01 64 42 57 77/Fax 01 64 42 57 71

José Coltro - Marcus Coltro - Luiz Couto

Femoralis



Cx.P. 15253 - São Paulo/SP/Brasil - CEP 01509-970
Phone: (005511) 276-9492 Fax: (005511) 276-8079
E-mail: femoralis@br.homeshopping.com.br

ATLANTIC



WORLD WIDE SEA SHELLS
HIGH-QUALITY-FAST SERVICES
ALL FAMILIES IN STOCK
FROM COMMON TO ULTRA-RARE

FREE PRICE LIST ON REQUEST

P.O. BOX 4126-294, HONOLULU
4421 Kaimukooi - HAWAII
Phone: 1 808 2 5288300
Fax: 1 808 2 5288307

Coquillages décoratifs
et de collection
Bijouterie en nacre et coquillages

A. CREUSE

VENTE EN GROS EXCLUSIVEMENT

14, rue de Brequerecque

62200 BOULOGNE-SUR-MER - Tél. 03 21 80 17 18

FLASH... FLASH...FLASH..

Nous vous remercions
d'adresser vos annonces,
comptes-rendus de section
(bourse, exposition, etc.) et
calendriers de mani-
festations diverses à :

Danièle WANTIEZ
88, rue du Général-Leclerc
95210 Saint-Gratien

qui est chargée dorénavant
de les collecter.



*The Abbey
Specimen Shells*

SPECIALIZED SERVICE IS OUR SPECIALTY

THE VERY HIGHEST QUALITY SPECIMENS
AT THE VERY BEST OF PRICES
LARGEST SELECTION IN THE COUNTRY OF UNCOMMON
TO EXTREMELY RARE SPECIES ALWAYS IN STOCK.

BUY-SELL-TRADE/P.O. Box 3010, Santa Barbara, CA 93103-0010, U.S.A.
phone : best times : 10am to 4pm, (weekdays), California time! (805) 963-3228



A L'OUEST DU PAIN DE SUCRE

par Hervé Brunel



MAMBUCABA, une sorte de Pernois-Gaïaco tropical...

A 150 km à l'ouest de Rio de Janeiro s'étire le Baie de Ilha Grande. Là, plus de 300 îles riches, montagneuses pour les plus grandes et couvertes de forêts primitives sont protégées des furies de l'Océan Atlantique... Océan ou île? La mer est si paisible que la jungle ne s'arrête que là où commence l'eau à tel point que le plongeur lorsqu'il revient à la surface peut parfois apercevoir en équilibre papillon bleu voletant entre les lianes... De quoi passer discrètement de la conchyliologie à l'entomologie...

La région n'est pas seulement riche d'une nature

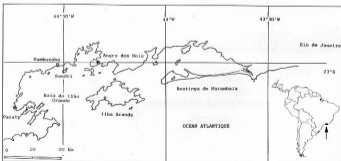
exubérante. PARATY, ANGRA DOS REIS (Anse des rois), MAMBUCABA, sont autant de ports petits ou grands où l'architecture coloniale témoigne d'un passé historique prestigieux, autant de lieux de séjour agréables et de bases de repli pour lancer quelques expéditions malacologiques.

Le village historique de MAMBUCABA est situé à l'embouchure du rio Funil, sur une grande plage adossée au massif montagneux du Parque Nacional de Bocaina.

Ici, le rivage présente une alternance de plages et de côtes granitiques: une sorte de Pernois-Gaïaco tropical, couvert de forêts et entouré de montagnes dont certaines culminent à 1500 m. Paradoxalement les fonds marins s'enfoncent assez lentement. A un mille du littoral, pas plus de 15-20 m: La baie de Ilha Grande paraît bien ensablée, ce qui, fait le bonheur des pêcheurs de crevettes locales. La clarté de l'eau (de 2 à 15m de visibilité) varie suivant la saison selon pluie et houle (préférez de octobre à mai). Elle autorise une prospection en apnée et en bouteille, mais il est clair que d'autres techniques, comme le dragage donnerait sans aucun doute d'excellents résultats. A quelques encablures de la plage ou un peu plus au large les malacologues trouveront de nombreuses îles prometteuses: Ilha Suzêri, Ilha Algodão, Ilha da Cebrá...

Sous l'eau, deux paysages:

- Le long du littoral continental ou des îles: substrats rocheux granitiques, éboulis, tombants, failles, ragues. Beaucoup de vie, peu de corail très dispersé: seules quelques espèces subsistent: *Musselina hispida*, *Astrangia Braziliensis* et supposent des températures assez basses.





La côte, rince interface entre la jungle et l'océan

Rappelons que nous sommes dans une région à la charnière de la province Casulbe et de la province Patagonienne.

- Dès que l'on s'éloigne de quelques mètres à quelques dizaines de mètres des côtes de vastes étendues sableuses ou sablo-vaseuses.

■ COLLECTE EN APNÉE A L'ILE SAUBRI

En 1994, 95 et 97, j'ai consacré, presque exclusivement, une vingtaine de sorties à la prospection d'une portion de 400m de la côte de l'île SAUBRI. Ma préférence allait initialement à la recherche des grandes espèces, mais je me suis peu à peu intéressé aux coquilles de toute taille et de toute famille, pour finalement récolter ou reconnaître quelques 49 espèces distinctes, ce qui, vraisemblablement est loin de constituer un inventaire complet pour cette portion de littoral.

I) Prospection sur les substrats rocheux:

Cypraea zebra m'a tout de suite passionné, je me suis vite rendu compte qu'elle abonde dans la région, à tel point, qu'elle est parfois pêchée dans un bat alimentaire (et concentrée bouillie!). De 1 à 4m de fond, dissimulée le jour sous les éboulis où dans les failles sombres, vacant librement à ses occupations la nuit, cette porcelaine au manteau brun-doré et de papilles grises se rencontre fréquemment par groupe de 3 ou 4. Généralement de 50 à 100mm, son test présente une coloration plus ou moins sombre et une ponctuation plus ou moins marquée (voire absente pour les spécimens subadultes). Hélas, les



Pour se rendre aux îles, de belles canoës suffisent

fréquentes frotions qu'occasionne son déplacement sur le substrat granitique très dur altère le plus part du temps le brillant du test: à peine 1 coquille sur 20 est collectable. Dans la région de grands spécimens existent puisque j'ai le plaisir d'en posséder un de 120 mm ... trouvé dans un magasin de souvenir de PARATY.

Les éboulis proches de la surface (de 1 à 2 m) sont aussi abondamment colonisés par d'autres espèces. Là où l'eau est brassée et fortement oxygénée: *Astrera tertia*, *Thais haemuliformis*, *Lentoropis nasus*, *Panopaea paucis*.

Sous les pierres (à 2m), dans les criques abritées, *Fissurella cluschi*, une petite limre *Livornia pellucida*, de petits élitons, de minuscules peignes *Aequipecten* sp. et d'abondantes *Barbatia costalis*. *Cyrtolium parthenocolum* avec son pérorostacum très pileux se promène entre les roches.



Sous les blocs de galets, le royaume de *Cypraea zebra*

Un peu plus profond (vers 4m), le long du tombant, les gorgones servent fréquemment de support aux byssus de clavicules *Pteris calyptrae* et sous les surplombs rocheux de nombreux *Spongylos lewinii* prospèrent dans cette eau chargée de nourriture, malgré leur abondance, je n'en ai cependant collecté aucun en bon état.

Au pied des tombants rochers et des failles, nombre de coquilles sont trouvées mortes: Un énorme pagure me permit de rencontrer *Tonna paler* sur *Dorsalina* (variété à la spire aplatie), *Strombus pagella*, *Baculavosus gradianus*, *Astrera helipina*, *Pecten pleuro*, *Phyllium granulatum* et de magalliques *Lysoplectes nodosus* (parfois vivants) présentant toutes les nuances de coloration entre orange vif et couleur lie de vin.

II) Prospection sur les fonds meubles:

A la lisière des roches (5 à 6m), les fonds meubles commencent. La zone de l'interface des substrats, fine grande richesse nutritive attire d'abondantes *Caridinium atratum*, quelques tétrères *Mantula bastata*, *Glyca graphica* magnifiques aux nuances bleutées, quelques scolaires *Ephraïm* sp.

Sur le sable, entre les rochers épars, de nombreux bivalves: *Ventriculosa rigida*, *Macroschisma maculata*, *Semele purpuraceus*, *Chione interpurpurea*, *Tellina lateri*, *Pitar fulvibrans*.

Plus loin encore (à 8-12 m et plus), le sable devient vaseux. Les *Strombus pagilla* prolifèrent et de temps à autre l'on croise quelques beaux ours *Siratus tenuiviridatus* et *Siratus senegalensis*, ainsi que de magnifiques chames *Arctostola* sp. Mais le milieu donne sa pleine mesure à partir du moment où le tamisage à la passoire entre en action. C'est alors un festival de petites espèces: *Glycymeris deflorata*, *minuta* et sp. (qui me firent une démonstration inédite de nage grâce au battement des rebords latéraux de leur pied!), *Dentalium* sp., de petites *Natica maculata*, de Turricole, de minuscules bivalves, ...

■ AUTRES TERRAINS DE PROSPECTION:

Certainement d'autres secteurs de la baie de Ilha Grande sont à explorer:

- Ilha Grande, elle-même, très vaste (25 km de long) est peut-être un mout en terme de plongée.
- La région de PARATY avec sa multitude d'îles aux eaux limpides, ses fjords dominants, ses plages et ses mangroves a de nombreux atouts. Cette magnifique ville coloniale possède en outre un port de pêche et de nombreux

mogadas d'artisanat où l'on pourra, à moindre effort, acquérir coquilles locales ou en provenance de reste du Brésil.

Mais si vous vous sentez un peu trop à l'écart, sachez qu'il vous reste dans cet énorme pays plus de 1500 km de côte à explorer vers le sud et plus de 6000 km vers le nord!

Cet immense littoral abrite une faune passionnante, souvent très spécifique (plus de 12% des mollusques marins Brésiliens répertoriés sont endémiques(2)) et finalement encore pas si bien connus (Combien d'espèces nouvelles restent à découvrir?).

Alors si vous êtes de ceux qui aiment la joie de vivre, la bière bien frappée et qui rêvent de passer à la postérité en dormant, peut-être un jour son nom à une petite spirale de calcare, il ne vous reste plus qu'à casser votre tétine... Le Brésil vous attend!

Références bibliographiques de base:

(1) Rio Heisel, Orléis Baseira e Castro, Zolinda Margarida de Andrade Nery Leao - Corais do sul de Bahia - Rio de Janeiro: Nova fronteira - 192p.

(2) Ries, Dilson de Carvalho. *Snails of Brazil* 2 ed- Rio Grande: PURG, 1994 - 492p.

49 ESPECES DE MOLLUSQUES MARINS TROUVEES A L'ILHA SAUDRI

■ GASTROPODES (26 espèces)

Ficovella clenchii (Farfante, 1943)
Astraea laevis (Philippi, 1844)
Astraea texta-offerai (Philippi, 1844)
Machilis nodulosa (Linnaeus, 1758)
Cerithium atratum (Born, 1778)
Epitonium haemaphysali ? (Küster, 1838)
Strombus pagilla (Linnaeus, 1758)
Cypraea selva (Linnaeus, 1758)
Polinices leptostoma (Döderl., 1798)
Natica maculata (Philippi, 1852)
Phyllis granulata (Born, 1778)
Cyprina purpuraceus (Von Salis, 1793)
Tonna galus var: *brasiliana* (Linnaeus, 1758)
Siratus senegalensis (Gmelin, 1791)
Siratus tenuiviridatus (Dauterberg, 1927)
Thais haemastoma (Linnaeus, 1767)
Buccinum granulatum (Deshayes, 1844)
Pisania pacis (Linnaeus, 1758)
Leucostoma ussur (Gmelin, 1791)
Glycymeris (Marrat, 1870)
Glycymeris deflorata (Klappenbach, 1964)
Glycymeris minuta (Link, 1807)
Glycymeris sp.
Natica laevata (Gmelin, 1791)
Bulla striata (Bouguère, 1792)

1 espèce de TURRICOLAE

■ BIVALES (20 espèces)

Barbatia costalis (Helding, 1779)
Anodonta nobilis (Kluding, 1798)

2 espèces de MYTILIDAE

Pectis colymbus (Rüding, 1798)
Pectis sicca (Linnaeus, 1758)
Aequipectus sp.
Ligipectus nodosus (Linnaeus, 1758)
Spondylus interius (Raven, 1856)
Littorina pellicida (C.B. Adams, 1846)

1 espèce de OSTREIDAE

Dinorthis quadrilobata (Obitguy, 1842)
Arctostola sp.
Trachycardium auriculatum (Linnaeus, 1758)
Tellina lateri (Rüding, 1798)
Semele purpuraceus (Gmelin, 1791)
Ventriculosa rigida (Dillwyn, 1817)
Chione interpurpurea (Coxall, 1849)
Pitar fulvibrans (Menke, 1828)
Macroschisma maculata (Linnaeus, 1758)

■ POLYPLACOPHORES (1 espèce)

■ SCAPHOPODES (2 espèces)

Dentalium sp. 1 et *Dentalium* sp. 2

BRÉSIL



1 - *Cypraea zebra* Linné - variation dans la coloration et la ponctuation du test - 102 mm - 96 mm - 85 mm - Ilhu Saadri



2 - *Oliva olivacea* Klappenbach - 11 mm - 8 mm - Ilhu Saadri



3 - *Argopecten irradians* Linné - L=113 mm, h=108 mm - Mambucaba



4 - *Argopecten* sp. L=12 mm h=12 mm - Ilhu Saadri



5 et 6 - *Oliva graphica* Martini - 42 mm - Ilhu Saadri



7 - *Cypraea zebra* Linnae - variation dans la taille - 120 mm et 44 mm - Paraty



8 - *Tridacna galba* brasiliana Linnae - forme locale à la spire complètement aplatie - 152 mm - Ilha Saadri



9 - *Dentalium* sp. 28 mm - Ilha Saadri



10 - *Olivella celata* Link - 9 mm - Ilha Saadri



11 - *Anthelella* sp. 29 mm - Isolée sur un *Corallium striatum* Born - Ilha Saadri



12 - *Epitonium leucophaeatum* (?) Kistner - 15 mm - 7 mm - Ilha Saadri

Un musée en Guadeloupe

«DESTINATION COQUILLAGES»

par Alain Coulombel



Si vous vous rendez en Guadeloupe, prévoyez un petit détour par le seul musée des coquillages qui existe dans l'archipel. La Guadeloupe a la forme d'un papillon, l'aile ouest ou Basse-Terre est caractérisée par un relief élevé, une forêt dense qui atteint bien souvent le bord de la mer de Caraïbes. Une route côtière permet de faire le tour de cet ensemble dominé par les 1467 mètres du volcan de la Soufrière.

En quittant Pointe-à-Pitre par la Route Nationale N° 1 en direction de la ville de Basse-Terre, vous prenez sur la droite «la Route de la Traversée» cette route coupe le Parc National de la Guadeloupe dont la mascotte est un adorable mon laveur aux yeux malicieux. Après cette traversée vous arrivez face à la mer sur la Côte-sous-le-Vent. Sur la droite il faut prendre la direction Pointe Noire et à quelques kilomètres sur la gauche est indiquée «Plage Caraïbe». C'est une plage sympathique, le sable est fin et gris, de très hauts cocotiers oscillent sous les alizés, quelques restaurants créoles et un centre de plongée sous-marine complètent le décor. Nous sommes un peu au Nord de la Réserve Coucouai. Cette zone maritime comprenant les îlets Pigeon est appelée ainsi car elle est protégée et fut mise en valeur par le célèbre commandant lors du tournage du film «Le Monde Du Silence». Quelques rares villas sont construites sur le talus qui domine la plage. Un panneau attire l'attention, il porte une inscription sur un motif évoquant *Sturnella gallas* : «DESTINATION COQUILLAGES». Vous passez la barrière, dans un jardin luxuriant, le chemin d'accès à la villa est très pente. Vous

If you go to Guadeloupe, a french island of the Antilles (West Indies) go and have a look at the only shell museum of the archipelago. The Guadeloupe is butterfly shaped, the western wing called Basse-Terre has high relief and a dense forest that often reaches the caribbean sea. A coastal road allows you to go round this part of the island looked down upon by the 1467 meters-high of the Soufrière volcano.

Leaving Pointe à Pitre by National Road Number 1 in the direction of Basse-Terre city, turn right into «La Route de la Traversée» (Crossing Road). This road goes through the National Park of Guadeloupe whose mascot is a lovely racoon with malicious eyes. After crossing the Park you reach the sea at «La Côte-Sous-Le-Vent». Turn right in Pointe Noire direction and a few kilometers farther down, turn left till you reach the «Plage Caraïbe» (Caribbean Beach). It's a sympathetic, grey and smooth sandy beach with very high coconuts palms oscillating under the Trade-winds, some creole restaurants and a diving center complete the scenery. You are slightly North of the Coucouai Reserve. This maritime zone including «les îlets Pigeon» (Pigeon islands) got its name from the famous french Commandant who made his film «Le Monde Du Silence» (World of Silence) there. Some rare villas are built on the cliff overlooking the beach.

On an advertisement board, a *Sturnella gallas* - shaped inscription says : «DESTINATION COQUILLAGES» (SHELL DESTINATION). Passing through the entrance you go into a luxuriant garden, the kespith climbs steeply up to the villa. You are welcome by the owners : Monsieur

êtes accueilli par Manuella et Jean-François DESJARDINS, ce sont les propriétaires, Lui, professeur de mathématiques au Collège de Pointe Noire, elle, ancienne infirmière s'est reconvertie en chef d'entreprise : elle gère la location de gîtes pour les touristes. Vous pénétrez dans le musée, un ensemble de vitrines de tailles variées, bien éclairées, soignées et dont on peut



Site enchanteur de «DESTINATION COQUILLAGES»

apprécier au premier coup d'œil le bon goût, l'esthétisme et la recherche qui ont prévalu à leur réalisation. Jean-François sera le guide de ce voyage dans le monde des coquillages car vous êtes averti dès l'entrée, la visite est guidée, elle dure quarante minutes environ mais bien souvent les questions et les commentaires prolongent le temps passé en sa compagnie. Les coquillages du monde entier constituent le thème général cependant certaines vitrines ont été conçues de manière à aborder des thèmes spécifiques :

- Forme des coquilles.
- Enroulements autour de la columelle mis en évidence par de nombreuses coquilles scizées selon différents plans.
- Intrus semestre parmi de nombreuses dystroggys.
- Porcelaines du monde entier.
- Anomalies ou curiosités : Jean-François montre que l'apex de *Trochena nitidella* peut se visser dans l'ombilic d'*Architectonica perspectiva* car ils ont le même pas de vis!
- Coquillages des Antilles avec *Strombus galleus*, *Strombus goliardi*, *Strombus pugilis*, *Cassis tuberosa*, *Charonia variegata*, Murex, Cônes, Cowries...
- Coquillages de la Plage Caraïbe où est situé le musée.
- Coquillages de la Méropole.

Thème de la bilharziose illustrant la lutte menée dans la région pour éradiquer la maladie, ce thème est complété par un aquarium.

- Bijoux réalisés par un bijoutier local : il recouvre des coquilles d'une pellicule d'or.

Les vitrines sont complétées par de nombreux textes et illustrations. Bref un ensemble qui allie esthétique et pédagogie. Une visite très intéressante principalement destinée aux néophytes mais les amateurs éclairés pourront toujours trouver des sujets de discussion avec le maître de maison.

Jean-François et Manuella vous expliqueront comment est né le musée. Au départ : leur collection personnelle constituée lors de séjours dans l'Océan Pacifique, au Vanuatu, à Tahiti. Pour résoudre les problèmes administratifs, financiers et fiscaux liés à la création d'un musée du coquillage ils ont créé une association type Loi 1901. Jean-François DESJARDINS en est le Président, son épouse la Trésorière, le secrétaire est assuré par un collègue biologiste du Collège de Pointe Noire. Les projets

and Jean-François DESJARDINS. He is a mathematics teacher in Pointe Noire School, she was a nurse, now she is a business woman, she hires guest-houses for tourists. You enter the Museum : several show-cases of all size, well-lit and cared for, you appreciate at first glance the good taste, the beauty and the research of the exhibition. Jean-François will guide you along this trip in the shell world. As

you were informed at the entrance : it's a guided visit, it's about forty minutes long but with questions and comments it will often take much more time.

The world of shells is the main topic however, some show-cases are dedicated to specific subjects as :

- The shape of shells.
- Spiral coils around the columella showed in various plans sawed shells.
- Left twisted shell in a group of right twisted.
- Cowries from all over the world.
- Anomalies and curiosities : Jean-François shows that *Trochena nitidella*'s apex can be screwed into the *Architectonica perspectiva*'s umbilic as they have the same screw step.
- Shells from West Indies as *Strombus galleus*, *Strombus goliardi*, *Strombus pugilis*, *Cassis tuberosa*, *Charonia variegata*, Murex, Cones, Cowries...
- Shells from «Plage Caraïbe» where the Museum is settled.
- Bilharziose : showing the local fight against this disease in the area, the subject is completed with an aquarium.
- Local jewels : a local jeweller covers shells with gold.

Many texts and illustrations complete the show-cases.

To be brief everything is shown with aesthetic and pedagogy.

A very interesting visit specially made for neophytes but experts will also find topics to debate with the owner. Jean-François and Manuella will explain to you how their Museum was born. The beginning of it all : their own collection constituted during stays in the Pacific Ocean, Vanuatu, and Tahiti. In order to solve all the administrative, financial and fiscal problems linked to the opening of a Shell Museum, they had to create an association. Jean-François DESJARDINS is the President, his wife the Treasurer and the secretarial tasks are assumed by a friend of theirs, a Biology teacher in Pointe Noire School.

Projects are numerous. Jean-François is interested in the local fauna. *Pyrosoma polydora* is the present center of interest. Local fishermen often bring the shells they have found. The day before we came, a fisherman brought a *Murex bonoi* caught in a bow-net 600 meters deep.

The Museum also needs developing, fitting up and

ne manquent pas, Jean-François s'intéresse à la faune locale. *Pteryonotus polylopterus* est le centre d'intérêt du moment, il s'agit de définir son aire de répartition et ses conditions de vie. Les pêcheurs locaux portent volontiers les coquillages qu'ils récoltent. La veille de notre passage, un pêcheur avait apporté un *Sitaris beaulti* capturé dans une rase, par 400 mètres de fond.

Et puis il faut développer, aménager, transformer le musée, aérer la disposition des vitrines, aménager au sous-sol une salle vidéo car des cassettes sont disponibles sur la Réserve Costeau.

Il faut aussi faire connaître le musée mais la publicité est coûteuse, les quelques axes penseaux ne sont pas suffisants pour attirer les visiteurs vers la Plage Caraïbe. Une subvention du département devrait permettre la réalisation d'affiches, de brochures ou toutes autres formes de promotions. La promotion se fait aussi par les amis conchilologistes célèbres, qui rendent visite à Manuela et Jean-François DESJARDINS : Dominique LAMY qui a participé à la rédaction d'articles sur les Antilles (*Xenophora* n° 23, 38 et 62), Jean-Pierre POINTIER, spécialiste de la bilharziose et des Antilles (*Xenophora* n° 3, 4, 8, 9, 12, 23, 30, 38, 40, 62), et plus récemment Rita et Jacques SANDERS de la Société Belge de Malacologie.

Si vos projets de vacances ou de voyages vous mènent vers la Guadeloupe, n'hésitez pas à faire un crochet par «DESTINATION COQUILLAGES», l'accueil et le musée en valent le détour.

transforming the show-cases order has to be reorganised and a video room set up on the underground floor as many videos about the Costeau Reserve are available. The Museum also requires advertising so as to attract more and more visitors to «the Plage Caraïbe». The rare advertisement handling are not enough. The Museum will be subsidized by Guadeloupe subdivision and this should finance the realisation of posters, booklets and other forms of promotion. Promotion is also made by their famous conchilologist friends who visit Manuela and Jean-François DESJARDINS : Dominique LAMY who wrote some articles about the West Indies (*XENOPHORA* N° 23, 38 and 62), Jean-Pierre POINTIER a bilharziose and West Indies specialist (*XENOPHORA* N° 3, 4, 8, 9, 12, 23, 30, 38, 40, 62), and more recently Rita and Jacques SANDERS from Belgium (Société Belge de Malacologie : S.B.M.). If your next holidays trip leads you to Guadeloupe don't miss «DESTINATION COQUILLAGES». You won't be disappointed.



Manuela et Jean-François DESJARDINS dans leur musée



le nautilus

83, avenue Jean Chaubert
31500 TOULOUSE
Tél : 05 61 80 29 29

• Coquillages de collection
VENTE - ACHAT - ECHANGES
EXPERTISE

LISTE DE PRIX SUR DEMANDE

MICHEL TASSIGNY

Docteur en Sciences
Malacologiste - Faunistologiste - Aquariologiste
Directeur de l'Aquarium Ecologique de Trouville



Aquarium Ecologique de Trouville
17 rue de Paris - 14560 TROUVILLE-sur-MER
Tél : 31.88.46.01



VIE DES SECTIONS

SECTION OUEST

BOURSE EXPOSITION DES 17 ET 18 MAI 97

La bourse de l'A.F.C. Ouest qui s'est tenue les 17 et 18 Mai 1997 au Grand Aquarium de Saint Malo a été une réussite. En guise de bilan ... : 5200 visiteurs, 17 exposants, visite de 34 adhérents de la section Ouest et 2 membres de Paris.

Cette manifestation a été annoncée à différents reprises sur les ondes de Radio France Amérique, Europe 2, Fréquence Ile et Radio Force 7. Elle a fait l'objet d'un article dans l'édition du 17 Mai de Ouest France et de plusieurs mentions dans des magazines (Ici et Là N° 27 - Mai 97).

Une exposition de coquillages bretons de Michel Le Guement et Jean Louis Delamare au 1er étage du Grand Aquarium, ainsi que les tableaux de l'A.F.C. Ouest ont permis au public de découvrir le coquillage et, surtout le coquillage Breton.

Je remercie J.L. Delamare, M. Le Guement (Père et Fils), D. Tallandier et G. Royer pour avoir donné de leur temps de façon à assurer en permanence un accueil à cette exposition.

Enfin je tiens à remercier aussi nos 'Amis fidèles' : P. Guennet, C. Beaudouin, M. Gasparini et avec surprise et surtout ravi M. Poppe et M. Briano.

J'attire votre réflexion sur 2 remarques :

1 - Il est interdit de vendre ou d'échanger des espèces protégées au cours des bourses, Hippocampes, coraux, coquillages terrestres ou marins etc...

2 - Que l'on demande aux exposants, sur la lettre de réservation du métrage de table, de rester à leur stand jusqu'à la fermeture de la bourse.

Si je rappelle cela, c'est qu'à chaque bourse nous recevons des remarques concernant la vente d'espèces protégées. Si nous voulons donner une image de marque à notre association, on doit donner l'exemple. Dans un 2ème temps, il est inadmissible qu'à 13 h le dimanche, il n'y ait plus que la moitié des stands dans une bourse. Que pensent les visiteurs de 25 m de tables vides ? Je vous demande donc un peu de délicatesse et surtout le respect de vos engagements. Pensez qu'il existe une sorte de 'Gastéropode Délégué' qui se démène pour organiser une manifestation et, essayez par tous les moyens de vous satisfaire alors, prenez pitié de lui.

Le samedi soir nous avons fait notre repas Section dans un très bon restaurant de Dinard avec un menu fabuleux.

Patrick CAZALAS

SECTION EST

ACTIVITES DE LA REGION EST

Fidèles à nos objectifs qui veulent que pour trouver des membres il faut les 'appâter' dans leur milieu, notre association a organisé les 10 et 11 Mai 97 dans la ville d'ALTkirch une bourse-exposition qui a rempli la salle de la 'Halle aux Bières'

A Altkirch, ville principale du Sundgau, au sud de l'Alsace, nous avions le mois de Décembre 96, participé avec les amis du musée à une exposition à l'intérieur même du musée. Grâce à Mr GLOTZ, la mise à disposition par le Maire d'Altkirch de cette superbe salle, lieu de nombreuses expositions, nous a permis de réaliser un 'Show coquillages' digne de ce nom, puisque 72 m de tables ont été occupés dont la moitié en exposition sans compter 25 panneaux didactiques accrochés aux murs.

Plusieurs membres ont donc, à cette occasion, démantelé les plus belles pièces de leur collection, non sans craintes (toujours les risques de casse !), mais leurs

efforts ont été largement récompensés par les remarques admiratives du public durant ces 2 jours.

Quelques visiteurs, plus intéressés que d'autres ont laissé leur adresse. Ils seront informés pendant un an des activités de notre association et invités à nos manifestations. Nous espérons que les quelques coquilles acquises ce jour là viendront grossir une collection embryonnaire, qui, petit à petit, grâce aux vacances et à la fréquentation d'autres bourses-expos, s'étoffera pour déclencher, qui sait, un jour cette passion que nous connaissons bien.

Signalons, aussi, que cette manifestation nous a permis de faire une bonne action, puisque les entrées et le bar ont été confiés à l'association 'Terre des Hommes Alsace' et que l'argent récolté servira à aider les enfants en détresse au Zaïre.

Merci à tous les participants à cette manifestation. Votre dynamisme est le gage d'un avenir rassurant...

Michel RHOUAL

CONSEIL D'AMI

Marc Streitz, de la Section Sud-Est, salue fraternellement les progrès de notre revue, mais regrette que certaines planches-couleur présentent une dominante brun-jaune et des tantes déformées, du fait de l'utilisation de pellicules «Lumière du jour» sous un éclairage artificiel.

Dans ces conditions, Marc Streitz recommande l'utilisation de pellicules au tungstène. A bon entendre...



Echo... quillages

► OCTOBRE

ILE DE FRANCE

La Section Ile-de-France organise une bourse régionale d'échanges coquillages les **samedis 25 octobre 1997** de 14 à 18 h et **dimanche 26 octobre 1997** de 14 à 18 h à la «Maison de la Nature de Rueil» - 6, avenue de Versailles - 92 Rueil-Malmaison. Vous pouvez contacter **G. JAUX** pour tout renseignement : 01 39 53 89 46.

PROVENCE-COTE D'AZUR

24^{ème} Festival Mondial de l'Image Sous-Marine du 29 Octobre au 2 Novembre 1997 au Palais des Congrès d'ANTIBES-JUAN LES PINS, sur le thème "La plongée aux U.S.A.". Projection de films, Diaporamas et Vidéo. Participation de l'A.P.C. Exposition de coquillages.
Renseignements : Mr MERCIER, Spandyl Club, 62 avenue des Pins - 06600 ANTIBES, Tél. 04.93.61.45.45.

► NOVEMBRE

OUEST

La section OUEST nous informe que les **samedi 8 et dimanche 9 Novembre 1997** se tiendra sa bourse d'échange de coquillages à l'Occéanum du Croisic de 9 h à 18 h. Le prix du mètre linéaire de table est de 50 F (40 m de table disponibles).
Renseignements et Réservation : Patrick Cazals, 15, rue de la Forge - 35140 St Georges de Cheval. Tél. 02 99 97 54 14.

NORD

La section NORD organise sa 6^{ème} Bourse d'échange de coquillages les **15 et 16 novembre 1997**. Salle Dedecker, CROIX (entre Lille et Roubaix) - Entrée libre. Renseignements et réservations : Michel GHESQUIERE, 97, route de Warring - 58560 COMMINES, Tél. 03 20 39 89 11.

► JANVIER - FEVRIER

PARIS

Les 10^{èmes} Rencontres Internationales du Coquillage se tiendront les **samedi 31 Janvier et Dimanche 1er Février 1998** à Paris. L'espace d'animation des Blancs Maritimes vous accueillera au 48, rue Vieille du Temple, 75004 Paris (Horaires Samedi 10h-19 h, Dimanche 11h-18 h). Renseignements et réservations : D. WANTIEZ, 88, Rue du Général Leclerc - 95210 SAINT GRATIEN. Tél. 01 34 17 09 39 ou G. JAUX 3 Rue Saint Honoré 78000 VERSAILLES, Tél. 01 39.53.89.46

A M E R I C A N



C O N C H O L O G I S T

is the quarterly magazine of
Each well-illustrated issue
prime collecting spots, scientific
articles, book reviews, shell show schedules, convention news and a wealth of
information about mollusks-land, marine freshwater and fossil.

CONCHOLOGISTS OF AMERICA, INC
includes first-hand accounts of

Write for information to: **Bobbie BRADWIN / CONCHOLOGISTS OF AMERICA**
344 KINGS HIGHWAY
LOUISVILLE, KY 40205, U.S.A.

A L'HONNEUR

Notre ami Georges Markens était récompensé, lors de la dernière Bourse Internationale de Lutry, pour la présentation d'une vitrine de Cyprésés extraordinaires. Il a reçu à ce titre le trophée fort prisé de la COA (Conchologists of America), qui lui a été remis par Ted Baer, le valeureux Président de la Société suisse de la Malacologie (notre photo).



La Vitrine aux Cyprésés prestigieuses



Remise du Trophée COA. A gauche Ted Baer, à droite Georges Markens

QUELQUES EXPLICATIONS SUR LA VITRINE

La Cys. *arvensis* (milieu en haut) a une histoire. En 1982/83, je me trouvais en Australie, et demandai à un de mes amis, chirurgien de renom et grand collectionneur, s'il pourrait me trouver une *arvensis* alors très rare. Il me

répondit ne pas en avoir lui-même et me fit lire un récent article, relatant l'expérience d'un plongeur qui découvrit une *arvensis* dans une crevasse, sans pouvoir la déloger. Il utilisa en vain tout l'air de sa bouteille, et devant «insister sur sa réserve, tenta en désespoir de cause de la déloger avec son fusil sous-marin, mais cassa sa flèche. En 1984 mon ami, venant à un congrès à Paris, fut moi invité et nous allâmes, avec nos épouses, visiter les châteaux de la Loire, entre autres. En 1985, je reçus un petit paquet, contenant une *arvensis*, et un petit mot me demandant de bien regarder la coquille sous fort éclairage ou aux rayons X. Je vis alors sous l'émail parfaitement gubri, une pointe de flèche de fusil sous-marin. Cette pointe est montrée — dans la vitrine — par deux petits auto-collants rouges. Toutes les autres coquilles exposées, sont soit intéressantes par leur rareté (*Spartanulidina*, *syntheca*, *larvalana*, etc.) soit par leur taille record (*cauriantina*, *broderipii*, *posteri*, *alvosa*, etc.) soit par leur médianisme total (*partherbia*, *suppa*, *viribroris*). Un exemplaire exceptionnel est la largeur de 27,6 mm. Enfin j'ai voulu exposer trois coquilles de *auritibana* ; une espèce courante dans des formes... pas communes!

G. Markens

BORD DE MER

Exposition du 30 Août au 30 Novembre 1997
du Mardi au Dimanche de 14 h à 18 h

Maison de la Nature de Rueil-Malmaison - 6, avenue de Versailles - 92500 Rueil-Malmaison

Cette exposition est organisée par l'Office National des Forêts, Le Conservatoire du Littoral et le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.

Les Participants sont :

Le MNHN, Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle, Ligue de Protection des oiseaux, Océanopolis, Musée de la Marine, Conservatoire du Littoral, AFC, EDF (Laboratoire National d'Hydrologie), ...

Dans le cadre de cette exposition une bourse régionale d'échanges de coquillages est organisée par la section Ile-de-France de l'AFC les samedi 25 octobre de 14 à 18 h et dimanche 26 octobre de 14 à 18 h.

PLONGEZ DANS LES MICROCOQUILLAGES

par Vincent Maran

(Article paru dans *Sabaqun* n° 52 – pp. 52-54)

Photos réalisées par M. Quero

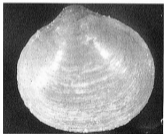
Objets de convoitise, les belles coquilles des mollusques se rencontrent plus souvent sur les étals des commerçants que lors de nos visites sous-marines. Pourtant, sans le savoir, les plongeurs côtoient en permanence une myriade de coquillages discrets ! Pour Sabaqun, Vincent Maran livre le voile sur un monde secret, fascinant, richissime.

Un plongeur étonnant

Aïdar n'en revient pas. Furtivement, en matière de fréquentation, le Sénégal n'est pas l'Égypte. Et les plongeurs qui s'immergent dans les eaux baignant Dakar viennent pour autre chose. Un vol de pasternagues géantes... Une collection variée de poissons tropicaux, dépaysants et abondants... Des gorgones, grandes, polychromes, solitaires ou raines, étagées sur les pics de basalte... Mais ce que voit Aïdar El Ali, le dynamique patron de l'Océanarium de Dakar, dépasse son entendement ! Imaginez-vous rencontrer, en plongée, un solide gaillard qui passe rapidement d'un rocher à l'autre, pour les brosser méticuleusement... Absurde... Serait-ce un maniaque, du type «propre en ordre» ? Risqué : s'il veut faire laire tout le basalte des îles Madéheines, il va user un camion de compresseurs ! Le nuage de particules qui l'environne intrigue et intéresse les pailles du voisinage : ce plongeur-là est un surmalet ! à la puissance dix, il peut toujours y avoir quelque chose à glaner derrière lui ! Pour ses compagnons de plongée, en revanche, l'ambiance devient londonienne. L'effet de brume est permanent ! Malgré cela, il tente de récupérer les sautois qu'il soulève. Cet homme maniaque doit être un peu écolo. De la main gauche, il tient un circo cousu à l'ouverture béante d'un sac de toile. Ce sac accumule les plus grosses particules brossées. Jacques, notre plongeur-brosseur, ne fait pas partie d'une palanquée ordinaire : ses compagnons ne sont pas du genre à confondre la strobilisation du scyphistome avec la schizoméromérie tétraïque ! Ils font partie d'une palanquée bio en exploration sur les côtes de Dakar. Leur but : dresser un inventaire aussi complet que possible des richesses de la faune locale. Cet inventaire, illustré de photos prises sur place, doit servir à la réalisation d'un petit guide qui sera disponible pour les plongeurs néophytes en biologie qui viendront plonger ici dans le futur. Ce travail original associe la Commission nationale de Biologie et des scientifiques du Muséum ou d'autres laboratoires (voir *Sabaqun* n° 147).

Une technique de pointe !

La spécialité de Jacques, ce sont les mollusques, et plus particulièrement les microcoquillages, dont la taille n'excède pas un centimètre ! Pour les récolter, il part plonger avec une brosse, et parvient ainsi à recueillir des espèces inaccessibles aux autres techniques de ramassage. Dans son sac de toile, au milieu de beaucoup de débris sans intérêt, il accumule ainsi les minuscules mollusques qui se trouvent sur les rochers, les algues et autres supports. La



Physastra sp. - 2 mm
Dakar, fonds durs, 15 à 30 m

technique, simple, nécessite peu de matériel, mais est terriblement efficace. De plus, l'utilisation du scaphandre autonome permet d'accéder à des biotopes bien plus variés que ceux atteints par les dragues des navires océanographiques. Il n'y a pas plus d'une dizaine de personnes en France qui procèdent comme Jacques, et le champ des découvertes à faire est très large. Ce n'est que depuis la fin du dix-neuvième siècle que l'on a véritablement commencé à tamiser les sédiments pour récolter ces microscopiques invertébrés. Jacques s'est d'abord intéressé, comme bien d'autres, aux grands coquillages. Après avoir récolté un bon nombre de coquilles de nos côtes, il lui fallait, pour alimenter ses collections, aborder le monde des marchands de coquilles. Cette démarche ne l'intéressait pas. Voici une dizaine d'années, il

s'est pris de passion pour les microcoquillages, groupe déjà bien étudié en Italie. Ce pays est plus axé vers ses rivages que la France qui offre à ses citoyens le vaste domaine maritime couvert par ses possessions, passées ou présentes, en outre-mer.

Les malacologues italiens, connaissant déjà parfaitement les gros coquillages de leurs côtes, se sont, avant nous, tournés vers ce nouveau domaine d'exploration qu'est le monde des mollusques microscopiques.

Après la plongée

Quand Jacques fait surface, le plus important travail commence, si on peut appeler «travail» ce loisir passionnant. Sa plongée, l'activité de récolte est rapide et assez grossière. Il faut, bien sûr, un peu de flair pour juger quels seront les sites intéressants à prospector. Il y a des secteurs plus ou moins riches : les faces inférieures des pierres, si elles sont bien oxygénées, servent d'alibi diurne à toute une microfaim. Une observation attentive du sable de la plage permet, parfois, d'estimer la richesse des fonds avoisinants. Ce sable peut contenir de nombreux restes coquilliers, mais assez fréquemment, ils sont plutôt endommagés. Seuls les prélèvements en plongée permettent d'obtenir des individus intacts, car certains gastéropodes ont les lèvres de leur ouverture particulièrement fragiles, quand ce n'est pas toute la coquille qui est diaphane. C'est donc après la plongée que tout un travail commence. Tout d'abord, il faut sécher les déchantillons de sable et étiqueter précisément les récipients qui les contiennent. Ensuite, bien plus tard parfois, trier au milieu du sable les microcoquillages intéressants. Jacques avoue ne pas être costaudier des soirées télé... Après une journée d'activité professionnelle, le repas du soir avalé, c'est dans son baret qu'il passe le plus clair de son temps, l'œil rivé à la loupe binoculaire qui l'introduit dans le monde du vivant minuscule. Il faut le reconnaître, cette activité a un aspect très ludique : un petit récipient contenant cinq grammes de sable, observé à la binoculaire, possède un côté «pochette surprise» assez excitant. On y découvre une variété étonnante d'éléments : dents, vertèbres de poissons, pédales de petits versans sont assez facilement

reconnaissables. Plus originaux sont les délicats squelettes des radiolaires et des foraminifères. Ces organismes unicellulaires microscopiques restent peu connus du grand public, pourtant ils ont une place primordiale dans le plancton. Autres éléments squelettiques présents également, très discrets mais appartenant à des organismes plus connus, les spicules des éponges et les sclérites des crustacés. En effet, bon nombre d'éponges, de gorgones et de coraux possèdent, dans leur masse charnue, des petits éléments siliceux ou calcaires qui leur composent un semblant de squelette. Ces éléments rigides, spicules et sclérites, ont le plus souvent des formes caractéristiques en fonction des espèces qui les contiennent, et servent assez fréquemment à les déterminer.

Enfin, et surtout, les microcoquillages étonnent par leur délicatesse et leur diversité. C'est un vaste monde fait d'animaux microscopiques qui n'ont rien à envier à leurs grands frères, les macrocoquillages.

Au milieu des débris des grandes coquilles et des grains de sable, Jacques pêchève avec un pinceau dont il ne reste que quelques poils les fragiles coquillages qui l'intéressent. Ce n'est pas le moment de lui taper sur l'épaule... Les spécimens remarquables, après observation et détermination quand c'est possible, sont placés dans des gélules transparentes. Puis, accompagnées d'une étiquette répertoriant toutes les informations utiles concernant les individus et les circonstances de leur récolte, ces gélules sont placées dans des tubes de verre bien bouchés. Ils iront rejoindre ensuite les milliers de coquillages que possède déjà notre heureux micromalacologue.

Avant de le quitter, à la fin de notre séjour au Sénégal, Jacques, qui possède autant de qualités humaines que scientifiques, m'a fait un superbe cadeau : trois grammes de sable qui était au fond de son sac. L'hiver pourra être long, j'ai de quoi occuper mes soirées...

L'auteur tient à remercier la Commission nationale de Biologie, particulièrement Patrick Petit de Volz, André Et Al et le Chercheur sénégal du nord.



COQUILLAGES DE LA CÔTE OUEST AFRICAINE :
MARGINELLES, CONES ET TOUTES FAMILLES.

■ **MARCEL PIN** ■
BP 2393



■ **Dakar - Sénégal** ■



TÉLÉFax : 19-221-24 69 77

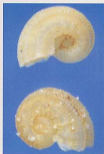
Patrick FOURLINNIE
Chercheur de coquillages rares



85, rue des Colonnades - 83200 TOULON
Tél. 04 94 92 96 21 - Fax 04 94 22 97 46

Gastropode

MICROCOQUILLAGES - DAKAR, fonds durs, 15 à 30 m
COLLECTION J. PELORCE



1 - *Turris* sp. - 2 mm



2 - *Turbonilla* sp. - 6 mm



3 - *Triphora* sp. - 3 mm



4 - *Murella* sp. - 8 mm



5 - *Epistominæ* sp. - 6 mm



6 - *Mureta* sp. - 5 mm



Cymbiola irvinae (E.A. Smith, 1909)
spécimens albinos - Australie Occidentale - Mandurah, 50 m.
Collection Peter Ignoty - Photo : Patrice Bail

